



BILAN DU PAPI NESTE 1

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
CONCERTATION, LA REDACTION DU PAPI NESTE 2 ET LA
MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

28 septembre 2023

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) L. DHAUSSY
Volume du document
Version V4
Référence MED0445
Numéro CRM
Chrono

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	31/05/23	L. DHAUSSY	F. FALCOU	
V2	20/06/23	L. DHAUSSY	F. FALCOU	Actualisation du bilan financier après réception des dernières données de suivi du PETR du Pays des Nestes
V3	30/08/23	L. DHAUSSY	F. FALCOU	Prise en compte des remarques du PETR du Pays des Nestes et des observations émises lors du COTECH et du COPIL
V4	28/09/23	L. DHAUSSY	F. FALCOU	Rectification cartographique du périmètre du PAPI

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Cécile NOYER	PETR du Pays des Nestes
Swann DARNAUDGUILHEM	PETR du Pays des Nestes

1 - CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	6
2 - SYNTHÈSE DU BILAN DU PAPI 1	9
2.1 - Le PAPI initial	9
2.2 - La demande d'avenant 1	9
2.3 - La demande d'avenant 2	9
2.4 - Le contenu du programme d'actions	10
2.4.1 - Axe 0 : Animation, gouvernance du PAPI	10
2.4.1.1 - Action 0.1.....	10
2.4.1.2 - Action 0.2.....	11
2.4.1.3 - Action 0.3.....	11
2.4.2 - Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ...	12
2.4.2.1 - Action 1.1.....	12
2.4.2.2 - Action 1.2.....	13
2.4.2.3 - Action 1.3.....	15
2.4.2.4 - Action 1.4.....	16
2.4.2.5 - Action 1.5.....	17
2.4.2.6 - Action 1.6.....	18
2.4.2.7 - Action 1.7.....	19
2.4.2.8 - Action 1.8.....	20
2.4.2.9 - Action 1.9.....	21
2.4.2.10 - Action 1.10.....	21
2.4.2.11 - Action 1.11.....	21
2.4.3 - Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	22
2.4.3.1 - Action 2.1.....	22
2.4.3.2 - Action 2.2.....	23
2.4.4 - Axe 3 : Alerte et gestion de crise	23
2.4.4.1 - Action 3.1.....	23
2.4.4.2 - Action 3.2.....	23
2.4.4.3 - Action 3.3.....	23
2.4.4.4 - Action 3.4.....	24
2.4.5 - Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	24
2.4.5.1 - Action 4.1.....	24
2.4.5.2 - Action 4.2.....	24
2.4.5.3 - Action 4.3.....	25

2.4.5.4 - Action 4.4.....	25
2.4.6 - Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	25
2.4.6.1 - Action 5.1.....	25
2.4.6.2 - Action 5.2.....	26
2.4.6.3 - Action 5.3.....	26
2.4.7 - Axe 6 : Ralentissement des écoulements.....	27
2.4.7.1 - Action 6.1.....	27
2.4.7.2 - Action 6.2.....	27
2.4.7.3 - Action 6.3.....	29
2.4.7.4 - Action 6.4.....	29
2.4.7.5 - Action 6.5.....	29
2.4.7.6 - Action 6.6.....	30
2.4.7.7 - Action 6.7.....	30
2.4.7.8 - Action 6.8.....	30
2.4.7.9 - Action 6.9.....	31
2.4.7.10 - Action 6.10.....	31
2.4.8 - Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.....	32
2.4.8.1 - Action 7.1.....	32
2.4.8.2 - Action 7.2.....	32
2.4.8.3 - Action 7.3.....	33
2.4.8.4 - Action 7.4.....	33
2.4.8.5 - Action 7.5.....	34
2.4.9 - Bilan technique	34
3 - ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER	36
3.1 - Initialement prévu	36
3.2 - Montant à l'issu de l'avenant 1.....	40
3.3 - Montant à l'issu de l'avenant 2.....	41
3.4 - Bilan.....	42
3.4.1 - Par axe	42
3.4.2 - Par financeur.....	43
3.4.3 - Synthèse	45
4 - ANNEXE.....	49

FIGURES

Figure 1 : Réseau hydrographique et périmètre du bassin versant de la Neste	7
Figure 2 : Présentation du site Internet de l'Observatoire de la Neste (source : www.observatoire-neste.fr)....	12
Figure 3 : Présentation de la médiathèque de l'Observatoire de la Neste (source : www.mediatheque.observatoire-neste.fr).....	13
Figure 4 : Exemples de fiche de laisse de crue et de repère de crue matérialisé, inauguration à Arreau le 29 novembre 2022 (source : PETR du Pays des Nestes, 2020, 2022)	14
Figure 5 : Extrait du livret d'accompagnement et panneau de l'exposition itinérante (source : Observatoire de la Neste, 2020)	16
Figure 6 : Photographie de la maquette hydraulique du bassin versant (source : PETR du Pays des Nestes, 2022)	18
Figure 7 : Photographie d'une intervention en classe avec les kakemonos de l'exposition (source : PETR du Pays des Nestes, 2022)	19
Figure 8 : Exemple d'orthophoto et de rendu des acquisitions LIDAR et bathy sur la basse Neste (source : PETR du Pays des Nestes, 2020)	20
Figure 9 : Schéma de présentation des travaux principaux de ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave (source : CACG, 2019).....	28
Figure 10 : Photographies du ruisseau du Barricave à Ilhet avant les travaux, à gauche, et après les travaux, à droite (source : CACG, 2019).....	29
Figure 11 : Etat d'avancement technique des actions du PAPI Neste 1	35
Figure 12 : Répartition des montants prévisionnels initiaux du PAPI par axe.....	36
Figure 13 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeurs	37
Figure 14 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 0.....	37
Figure 15 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 1	38
Figure 16 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 2	38
Figure 17 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 3	38
Figure 18 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 4	39
Figure 19 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 5	39
Figure 20 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 6	39
Figure 21 : Répartition des montants prévisionnels initiaux par financeur pour l'axe 7	40
Figure 22 : Répartition des montants prévisionnels après l'avenant 1 par axe	41
Figure 23 : Répartition des montants prévisionnels après l'avenant 2 par axe	41
Figure 24 : Répartition des montants prévisionnels après l'avenant 2 par financeur	42
Figure 25 : Répartition des crédits consommés du PAPI par axe.....	43
Figure 26 : Bilan financier du PAPI par axe : montant prévisionnel, montant du deuxième avenant, montant réalisé au 30/08/2023 et estimé au 31/12/2023	43
Figure 27 : Répartition des crédits perçus par financeur	44
Figure 28 : Répartition des montants estimés et engagés par financeur	44

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse du financement du PAPI Neste 1	46
Tableau 2 : Détails des financements par action	50

1 - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le présent rapport correspond à l'une des pièces constitutives du dossier de candidature du Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin de la Neste (PAPI 2).

Cette démarche d'élaboration du PAPI 2 est engagée dans la continuité du PAPI 1 du bassin de la Neste, mis en œuvre de 2017-2023 sous la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes. Ce premier PAPI comportait 36 actions pour un montant total de 2,153 M€ et a fait l'objet de 2 avenants de prolongation : avenant 1 le 5 août 2020 et avenant 2 le 26 juillet 2022. Ces avenants ont permis de :

- Prolonger la durée du PAPI jusqu'au 31 décembre 2023 (durée initiale de 2017 à 2019) ;
- Modifier le programme ;
- Faire évoluer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions suite à la prise de compétence GEMAPI ;
- Restructurer le programme le portant ainsi à 32 actions.

La démarche PAPI Neste 2 (2024-2029) est ainsi portée par PETR du Pays des Nestes. Ce dernier détient la compétence GEMAPI créée avec la loi MAPTAM en 2014 puis transférée au 1^{er} janvier 2019 : en 2019, les 3 EPCI-FP présents sur le périmètre administratif du PETR ont transféré tout ou partie de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au PETR.

Ce PAPI concerne le bassin versant de la Neste caractérisé par un réseau hydrographique dense, sur près de 865 km². La Neste parcourt 73 km (depuis la commune d'Aragnoet jusqu'à la Garonne) sur le département des Hautes-Pyrénées. Ce sont près de 15 000 résidents, répartis sur 3 Communautés de Communes et 75 communes, qui habitent de manière permanente dans le bassin versant.

Il est rappelé que cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de gestion et de prévention du risque inondation passant notamment par :

- La Directive Inondation, à l'échelle européenne ;
- La Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation, à l'échelle nationale ;
- Le Plan de Gestion du Risque Inondation, à l'échelle du district hydrographique (Adour-Garonne) ;
- L'Évaluation Préliminaire du Risque Inondation.

Nota : il n'existe ni TRI (Territoire de Risque important d'Inondation) ni SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) sur le bassin versant de la Neste.

Ce rapport concerne la réalisation du bilan du PAPI Neste 1. En effet, le bassin versant de la Neste ayant déjà fait l'objet d'un PAPI (2017-2023), il est nécessaire de dresser un bilan synthétique des actions menées. Ce bilan a pour objectif :

- de lister l'état d'avancement technique et financier de l'ensemble des actions ;
- de déterminer les enseignements à tirer de cette démarche PAPI ;
- de mettre en évidence les actions nécessitant d'être reprogrammées dans le PAPI 2 (non achevées, non démarrées, réalisées ou à renouveler), tout en examinant la pertinence ou non de les poursuivre.

Nota : il est rappelé que ce bilan n'a pas vocation à rentrer dans le détail de chaque étude et synthétiser leurs résultats et conclusions. L'objectif ici est uniquement de faire un point d'avancement sur les actions engagées ou non dans le cadre du PAPI 1.

2 - SYNTHÈSE DU BILAN DU PAPI 1

Sources : PAPI Neste 1 2017-2023 avec avenants, réunions COPIL PAPI 1, suivi financier et technique du PETR du Pays des Nestes, Observatoire du Pays des Nestes

2.1 - Le PAPI initial

L'élaboration du PAPI Neste 1 émane, en 2014, de la volonté des élus du bassin versant, accompagnés par les services de l'Etat, qui chargent le PETR du Pays des Nestes de piloter la démarche. Cela fait suite :

- Au programme européen PIR-EDES : le premier Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) est lancé par le Pays des Nestes et ses partenaires espagnols en 2008. Il s'agit du programme européen PIR-EDES dédié à l'entretien des berges et à l'animation de projets pédagogiques notamment ;
- Au Contrat de bassin engagé par le Pays des Nestes avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2012 (contrat signé le 21 novembre 2014 et mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2018) ;
- Aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 : à l'origine d'importants dommages, elles mettent en évidence la vulnérabilité du bassin versant et entraînent une prise de conscience des élus au sujet de la prévention des inondations et de la gouvernance locale dans ce domaine.

Ainsi, la phase de diagnostic du PAPI Neste 1 est lancée en juin 2014 et s'achève en avril 2015. Ensuite, la phase de stratégie et de plan d'actions a lieu de mai 2015 à mai 2016. Le dossier de candidature est déposé en juin 2016. Le PAPI est labellisé en Commission Inondation de Bassin (CIB) le 7 novembre 2016. La convention cadre est signée le 31 août 2017 et prend effet le 3 novembre 2017, avec la signature de Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, et ce pour une durée de 3 ans.

Le PAPI Neste 1 s'étend de 2017 à 2019 et compte 36 actions réparties de manière équilibrée en 7 axes, pour un montant total de 2,153 millions d'euros.

2.2 - La demande d'avenant 1

Un premier avenant à la convention cadre du PAPI Neste 1 est accepté par les services de l'Etat en 2019 et signé le 5 août 2020 par le Préfet des Hautes-Pyrénées et le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, ainsi que par l'Agence de l'Eau du bassin hydrographique, la Région Occitanie, le Conseil Départemental et le PETR.

Avec cet avenant, le programme d'actions du PAPI est prorogé et modifié. Ainsi, le programme avec avenant 1 comporte 37 actions pour un montant de 2,555 millions d'euros HT (2,994 millions d'euros TTC).

Cet avenant 1 permet de :

- Prolonger la durée du PAPI : il s'étend désormais jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Faire évoluer les maîtrises d'ouvrage, en lien avec le transfert de la compétence GEMAPI ;
- Modifier le programme d'actions :
 - Modification des montants (hausse) : actions 0.1, 4.1, 6.1, 6.5 ;
 - Ajout : actions 3.4, 6.7, 6.8, 6.9 ;
 - Suppression : actions 3.1, 3.2, 6.3.

2.3 - La demande d'avenant 2

Un deuxième avenant au PAPI a été décidé par les élus du PETR en 2022 : il est présenté en commission GEMAPI le 31 mars 2022 et en comité des financeurs le 6 avril 2022. Il est validé par délibération du bureau du PETR le 11 avril 2022. Sa durée reste valide jusqu'au 31 décembre 2023.

Il vise à restructurer le programme d'actions du PAPI. Il s'inscrit dans l'objectif de :

- Permettre la poursuite de la mise en sécurité des personnes et des biens ;
- Réaliser les études préalables au programme de travaux du futur PAPI 2 ;

- Engager les diagnostics de réduction de la vulnérabilité.

Cet avenant 2 permet de modifier le programme d'actions :

- Modification des montants : actions 0.1, 6.6, 6.8, 6.9, 7.5a (hausse financière de 260 000 €);
- Ajout : actions 0.3 (ajustement technique et financier) et 6.10 (hausse financière de 230 000 € TTC) ;
- Report au prochain PAPI : actions 1.10, 3.3, 3.4, 6.1b, 6.4, 6.7, 7.1b, 7.1c, 7.2, 7.5c (diminution financière de 893 000 €).

A noter également que le taux de financement de l'Etat pour l'action 1.4 passe de 50 % à 80 %.

Au total, le montant global du programme du PAPI 1 Neste avec avenant 2 s'élève à 2,293 millions d'euros HT (2,649 millions d'euros TTC).

2.4 - Le contenu du programme d'actions

Le programme d'actions du PAPI Neste 1 (avec avenant 2) présente au total 32 actions réparties dans 7 axes détaillés ci-dessous :

- Axe 0 « Animation, gouvernance du PAPI » : 3 actions ;
- Axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » : 10 actions ;
- Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations » : 2 actions ;
 - ▶ L'action 2.1 comporte 2 sous-actions.
- Axe 3 « Alerte et gestion de crise » : 0 action ;
- Axe 4 « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme » : 4 actions ;
- Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens » : 3 actions ;
 - ▶ L'action 5.2 comporte 2 sous-actions.
- Axe 6 « Ralentissement des écoulements » : 7 actions ;
- Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydraulique » : 3 actions.

La suite de ce chapitre présentera les différents objectifs des actions et fera un récapitulatif de l'avancement technique de celles-ci.

2.4.1 - Axe 0 : Animation, gouvernance du PAPI

2.4.1.1 - Action 0.1

« Animation de la démarche PAPI »

L'objectif de cette action est d'animer et piloter la démarche PAPI, de coordonner et suivre les actions menées dans le cadre du PAPI, et d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de ces actions. Cela comprend le suivi technique et financier des actions ainsi que l'animation des COTECH et COFIL du PAPI.

Les COFIL qui se sont tenus au cours du PAPI Neste 1 sont (au 30/08/2023) :

- COFIL du 15/02/2019 ;
- COFIL du 27/09/2019 ;
- COFIL du 30/11/2020 ;
- COFIL du 20/01/2022 ;
- COFIL du 23/03/2023 ;
- COFIL du 03/07/2023.

En 2022, l'équipe technique dédiée au PAPI représente environ 1,5 ETP.

L'action est en cours de réalisation. Elle porte sur l'ensemble de la durée du PAPI, elle est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2023 conformément à l'avenant 2.

2.4.1.2 - Action 0.2

« Etude relative à la réorganisation de la gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Neste »

Cette action vise à renforcer la gouvernance à l'échelle du bassin versant pour une gestion globale et intégrée des cours d'eau. Elle est portée hors cadre PAPI et financée dans le cadre du Contrat de bassin dans lequel le PETR s'est engagé en 2012, afin de gérer de façon concertée les rivières et les ressources en eau du Pays des Nestes. Elle entend permettre l'amplification du rôle du PETR du Pays des Nestes.

L'objectif de l'action était à la fois de poursuivre cette dynamique de gestion des cours d'eau et d'organiser la mise en œuvre de la GEMAPI. Cette compétence est depuis 2018 exercée par un EPCI-FP, qui peut la déléguer ou la transférer. Elle comprend les missions suivantes :

- L'aménagement du bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- La défense contre les inondations et contre la mer.

En 2017, le PETR a ainsi accompagné les 3 communautés de communes du bassin versant dans la mise en place de la compétence GEMAPI via une étude de la gouvernance. Une Commission GEMAPI Neste a été créée en juillet 2018. Elle vise à mettre en place la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant. Elle est composée des élus du territoire du Pays des Nestes : 16 membres (5 élus référents pour chaque CC et la Présidente du PETR). Ce sont notamment 9 réunions de la Commission GEMAPI qui se sont tenues en 2021 et 7 en 2022.

En 2019, les 3 EPCI ont transféré (tout ou partie) de la compétence GEMAPI au PETR (en ce qui concerne le bassin versant de la Neste). Cette compétence est mise en œuvre via le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau et le PAPI Neste 1. Le changement des statuts du Pays des Nestes a été adopté pour intégrer les items 1, 2, 5 et 8 de la compétence.

Cette action est terminée. L'étude relative à la réorganisation de la gouvernance a été réalisée.

2.4.1.3 - Action 0.3

« Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation et rédaction du prochain PAPI »

Cette action vise à élaborer le PAPI Neste 2, en assurant la bonne continuité avec le PAPI 1.

Le PAPI Neste 1 a été labellisé le 7 novembre 2016 et signé le 3 novembre 2017. Le premier avenant a permis sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2023. Le deuxième avenant a entraîné en 2022 une hiérarchisation et priorisation des actions non engagées du PAPI. L'objectif est de poursuivre la politique ambitieuse du territoire vers un nouveau PAPI travaux porté par le PETR.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été rédigé en février 2023 permettant un lancement du marché au cours de l'année 2023 donnant le temps à l'entreprise choisie d'élaborer le prochain PAPI complet. L'objectif est de soumettre un dossier à la labellisation PAPI pour 2024-2029.

Les missions de l'AMO comprennent :

- Le bilan et un état des lieux réactualisé ;
- La définition d'une nouvelle stratégie et programme d'actions ;

- Expertise juridique et financière.

Au 30/08/2023, la phase de bilan, d'état des lieux et de stratégie est élaborée. Le bilan du PAPI 1 et le diagnostic approfondi et partagé du territoire (2 pièces du dossier du PAPI Neste 2) sont finalisés. La stratégie (autre pièce du dossier) est en cours de finalisation.

Cette action a été engagée en 2023 et est en cours de réalisation.

2.4.2 - Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

2.4.2.1 - Action 1.1

« Création d'un observatoire de la Neste »

Avec cette action, un observatoire de la Neste est créé afin de compiler, synthétiser et vulgariser toutes les connaissances sur les milieux aquatiques, l'hydrologie et le risque d'inondation à l'échelle du bassin versant. Il s'agit d'un outil de communication et d'information à destination des acteurs du territoire, mais également d'un outil d'aide à la décision pour la gestion du bassin versant.

2 phases ont structuré cette action :

- Collecte et archivage des données et photos liées aux inondations ;
- Création du site internet avec cartographie dynamique sur le risque inondation et les milieux aquatiques.

Le marché a été lancé en 2019, avec le prestataire APPOLO. A ainsi été créé cet observatoire correspondant à :

- Un site internet : <https://www.observatoire-neste.fr/>
 - Il comprend notamment des rubriques relatives à la présentation du territoire et des acteurs, à la description du bassin versant, aux compétences du PETR et actions mises en œuvre sur le territoire, ou encore à l'information et à la prévention.

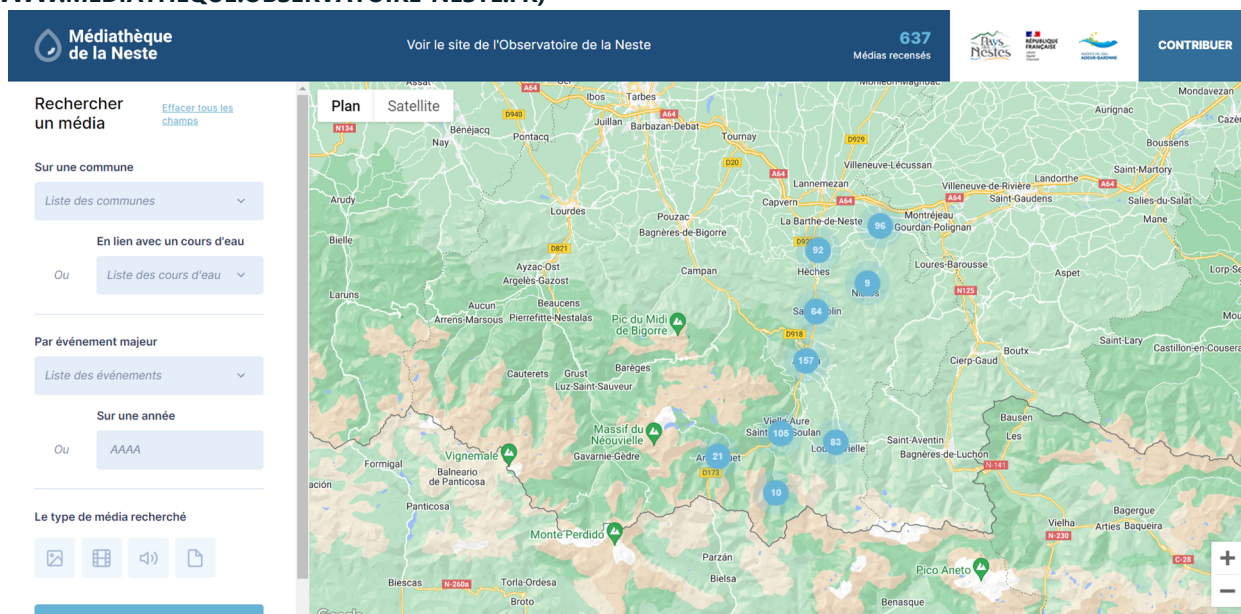
FIGURE 2 : PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DE LA NESTE (SOURCE : WWW.OBSERVATOIRE-NESTE.FR)



■ Une médiathèque participative : <https://mediatheque.observatoire-neste.fr/>

■ Elle regroupe les informations (photos notamment) liées aux inondations historiques et permet une contribution participative. Au 30/08/2023, 637 médias sont recensés.

FIGURE 3 : PRÉSENTATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA NESTE (SOURCE : WWW.MEDIATHEQUE.OBSERVATOIRE-NESTE.FR)



Cette action est terminée. Achevée en 2020, elle a permis la création de l'Observatoire de la Neste via le site Internet et la médiathèque participative.

2.4.2.2 - Action 1.2

« Recensement et pose de repères de crues »

Afin de matérialiser et pérenniser la mémoire des événements historiques, la pose de 80 repères de crue est prévue dans le cadre du PAPI Neste 1. Cela comprend tout d'abord la collecte des informations géolocalisées des crues historiques (notamment celles d'octobre 2012 et de juin 2013), le levé des laisses de crues récentes par un géomètre, la conception et la pose des repères qui prendront la forme de macarons en lave émaillée et fonte.

Une analyse de plus de 500 laisses de crues connues a été réalisée. L'inventaire des laisses de crues à lever par un géomètre a été réalisé par un stagiaire du PETR en 2019. Après l'inventaire, il a été nécessaire de statuer sur le repères à lever et installer. La méthode appliquée par le PETR correspond à :

- La fusion des bases de données existantes ;
- L'analyse de la fiabilité et observations de terrain ;
- La typologie des 505 laisses : 25 matérialisées, 59 matérialisables, 130 matérialisables sous conditions, 291 non matérialisables.

Les prestataires auxquels le PETR a eu recours pour cette action sont Empreinte signalétique (fourniture), Ogoxe (nivellement et pose) et SGEA (nivellement).

Après la consultation des communes et EPCI ainsi que la validation et réception des 74 macarons à poser, la première campagne de relevés a été réalisée par le géomètre en août 2021 et la deuxième en 2022. Une convention pour la pose entre commune / privé / CD 65 a été passée. Enfin, la pose des macarons et l'inauguration des repères se sont déroulés en 2022.

FIGURE 4 : EXEMPLES DE FICHE DE LAISSE DE CRUE ET DE REPÈRE DE CRUE MATÉRIALISÉ, INAUGURATION À ARREAU LE 29 NOVEMBRE 2022 (SOURCE : PETR DU PAYS DES NESTES, 2020, 2022)

FICHE LAISSE N° 54									
<p>Commune : ARREAU</p> <p>Cours d'eau : La Neste du Louron</p> <p>Bassin versant : Neste du Louron</p>	<p>Carte de localisation fiche laisse N°54</p>								
<p>Date de la crue :</p> <p>03 / 07 / 1897</p>									
<p>Localisation : Pont de la Mairie sur la Neste de Louron</p>									
<p>Hauteur d'eau : A calculer</p> <p>Nivellement : NR</p>	<p>Coordonnées :</p> <table border="1"> <tr> <td>X (WGS84)</td> <td>0.35979900</td> </tr> <tr> <td>Y (WGS84)</td> <td>42.904910</td> </tr> <tr> <td>X (Lambert93)</td> <td>484106.0</td> </tr> <tr> <td>Y (Lambert93)</td> <td>6204311.0</td> </tr> </table>	X (WGS84)	0.35979900	Y (WGS84)	42.904910	X (Lambert93)	484106.0	Y (Lambert93)	6204311.0
X (WGS84)	0.35979900								
Y (WGS84)	42.904910								
X (Lambert93)	484106.0								
Y (Lambert93)	6204311.0								
<p>Référence CACG : NR</p> <p>URL base de données Nationale :</p> <p>https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/site/pont-de-la-mairie-sur-la-neste-de-louron</p>	<p>Sources :</p> <p>SPC GTL, RTM65</p>								
<p>Descriptif : Vue sur le pont de la mairie. La photo montre les repères de crues de 1897 et 1937.</p>									
<p>Matérialisé :</p> <p>Repère existant</p>	<p>Nature de la laisse :</p> <p>Matérialisé (Plaque)</p>								

VITALI Alex (2020)

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes



Cette action s'est terminée en 2022 avec la pose de 74 repères de crue sur le bassin versant.

2.4.2.3 - Action 1.3

« Exposition itinérante sur le risque d'inondation »

Dans le cadre de la sensibilisation de la population sur le bassin versant (habitants et touristes) et du développement de la mémoire et de la culture du risque, cette action prévoit la conception d'une exposition itinérante sur le risque d'inondation. Cela prend la forme :

- D'un outil de communication sous forme d'exposition itinérante : rassemblement et synthèse des connaissances, sensibilisation de la population sur plusieurs communes ;
- De l'animation de cette exposition auprès du public scolaire.

Le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM) a été retenu comme prestataire pour accompagner le PETR dans la conception de l'exposition et des livrets d'animation. Au total, 12 panneaux (kakemono) et 1 livret d'accompagnement pour les scolaires ont été créés. Les impressions se sont achevées en 2020. Une convention a permis de mettre à disposition l'exposition :

- En 2021 :
 - CPIE 65 : du 25/02 au 03/03 et du 21/06 au 02/07 ;
 - Lycée de Lannemezan : du 03/05 au 21/05 ;
 - Collège de Lannemezan : du 25/05 au 04/06 ;
 - Ecole primaire d'Avezac : du 07/06 au 21/06 ;
 - CPRIM : du 08/09 au 14/09 ;
 - CPIE : du 08/11 au 12/11 ;
- En 2022 :
 - CPIE 65 : du 30/04 au 20/05 dans le cadre des projets pédagogiques (en lien avec action 1.6 du PAPI Neste) ;
 - Fête du Rioumajou : 04/06 ;
 - Festival de l'eau – Capvern : du 12/09 au 17/09.

L'ensemble des documents (exposition et livret « Quand la Neste peste ! ») sont mis à disposition sur le site de l'Observatoire de la Neste : <https://www.observatoire-neste.fr/documents>. Comme le montrent les extraits des documents présentés ci-dessous, la volonté s'est tournée vers des dessins humoristiques (réalisés par un dessinateur professionnel) pour livrer un message clair et non anxiogène.

FIGURE 5 : EXTRAIT DU LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT ET PANNEAU DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE (SOURCE : OBSERVATOIRE DE LA NESTE, 2020)

Notion du risque

L'arrivée d'une crue peut représenter un risque pour la population et, même si elle est contrôlée par des conditions météorologiques, topographiques et géologiques, rappelez-vous que d'autres paramètres peuvent aggraver la situation et augmenter ce risque (imperméabilisation des sols, aménagements perturbants les écoulements, manque d'entretien...).

ALÉA
Phénomène physique d'une intensité et d'une fréquence donnée

ENJEUX + vulnérabilité
Infrastructures et habitations présentes dans la zone inondable

RISQUE
Le risque découle de la présence de ces deux paramètres

1937
Crue de référence

1953
Crue éclair et mortelle

1982
La Vallée d'Aure mutilée

Les bons réflexes face aux inondations

AVANT

- S'informer des risques encourus auprès de la mairie.
- Se renseigner sur les points de rassemblement en cas d'évacuation.
- Se tenir informé des conditions météorologiques (journaux, Météo France, etc.).
- Connaître les gestes essentiels : couper le gaz et l'électricité, reporter ses déplacements, surveiller le mobilier, préparer son kit "survie" (radio, bougie, piles, vêtements, eau et nourriture, papiers administratifs) etc.

PENDANT

- Se réfugier sur un point haut.
- Ne pas traverser une zone inondée à pied ou en voiture.
- Écouter la radio à pile et se tenir prêt à évacuer si et seulement si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes contraints par la crue.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils y sont en sécurité).

APRÈS

- S'informer sur l'accessibilité du logement et les consignes de sécurité données par les services de secours et la mairie.
- Ne rétablir le courant qu'après vérification.
- Aérer et désinfecter les pièces du logement.
- Ne consommer l'eau du robinet qu'après l'avis favorable de la mairie.
- Prendre des photos et déclarer le sinistre auprès de votre assurance.

LE SAVIEZ-VOUS ? 30 CM D'EAU SUFFIT À FAIRE FLOTER UN VÉHICULE

Quand la Neste peste ! L'expo sur le risque inondation du bassin des Nestes

www.paysdesnestes.fr

Nota : les scolaires sont également sensibilisés via l'action 1.6 du PAPI Neste 1.

Cette action est terminée. En 2020, les panneaux de l'exposition et le livret d'accompagnement ont été achevés.

2.4.2.4 - Action 1.4

« Réalisation des DICRIM avec une charte graphique commune »

Le PAPI a pour ambition de doter toutes les communes du bassin versant d'un DICRIM pour améliorer l'information préventive des populations. Avant cette action, 26 communes sur les 75 du bassin étaient dotées d'un DICRIM. L'objectif est d'étendre les DICRIM à l'échelle du bassin versant pour améliorer l'information préventive des populations. Les DICRIM prendront la forme d'un livret avec une charte graphique commune sur le bassin.

Cette action est en partie financée par les communes, le PETR du Pays des Nestes apporte un soutien financier notamment concernant la réalisation de la charte graphique. L'objectif est d'aboutir à la réalisation d'un document facilement modifiable afin d'en faciliter son utilisation et toute future révision. Cette action répond à une forte demande des communes en contexte rural, qui ne disposent pas de secrétariat pouvant assurer un suivi de ces documents.

Au total, 38 communes sont accompagnées pour la réalisation ou l'actualisation de leur DICRIM :

- | | | |
|----------------------------|------------------------|----------------------------|
| ■ Adervielle-Pouchergues ; | ■ Cadéac ; | ■ Montégut ; |
| ■ Anères ; | ■ Camparan ; | ■ Montoussé ; |
| ■ Aragnouet ; | ■ Cazaux-Debat ; | ■ Nestier ; |
| ■ Ardengost ; | ■ Estensan ; | ■ Nistos ; |
| ■ Aspin-Aure ; | ■ Génos ; | ■ Pailhac ; |
| ■ Aulon ; | ■ Hautaget ; | ■ Sacoué ; |
| ■ Aventignan ; | ■ Ilhet ; | ■ Sailhan ; |
| ■ Bareilles ; | ■ Jézeau ; | ■ Saint-Lary-Soulan ; |
| ■ Barrancoueu ; | ■ La Barthe-de-Neste ; | ■ Saint-Laurent-de-Neste ; |
| ■ Bazus-Neste ; | ■ Lombrès ; | ■ Seich ; |
| ■ Beyrède-Jumet-Camous ; | ■ Loudenvielle ; | ■ Vielle-Aure ; |
| ■ Bizous ; | ■ Loudervielle ; | ■ Vignec. |
| ■ Bourisp ; | ■ Mazères-de-Neste ; | |

En 2022, un stagiaire a été recruté sur ce sujet et le prestataire a été choisi (Centre Pyrénéen des Risques Majeurs : C-PRIM) pour l'accompagnement du PETR.

Le COPIL de lancement a eu lieu le 7 juin 2022. De juin à octobre, le PETR a rencontré les acteurs de chaque commune afin de poursuivre l'inventaire des DICRIM sur le territoire du PAPI et réfléchir à une trame. La charte graphique commune a été validée en octobre. La consultation des communes s'est tenue jusqu'au 31/03/2023.

Ainsi, la trame a été réalisée, les communes ont été rencontrées et la concertation a été menée. La rédaction des DICRIM est en cours de finalisation (le PETR accompagne les équipes municipales pour en rédiger le contenu).

Les versions provisoires de 10 communes restent à être validées. Il existe à ce jour un point technique de blocage au sujet de l'aléa submersion barrage : le PPI (Plan Particulier d'Intervention) « grand barrage » est en cours de révision au niveau de la Préfecture et les cartographies de submersion ne sont pas connues de toutes les communes concernées. Le plan ORSEC de 1982 renseigne donc, de manière provisoire, la population avant l'approbation du PPI.

Par la suite, les DICRIM doivent être imprimés, délivrés aux habitants par les communes et diffusés sur les sites Internet des communes et de l'Observatoire de la Neste.

Cette action est en cours de réalisation.

2.4.2.5 - Action 1.5

« Conception d'un topoguide pour la valorisation du patrimoine de l'eau et des inondations »

Cette action repose sur une volonté de valoriser le patrimoine lié au cours d'eau et de sensibiliser de manière pédagogique et ludique, grâce à la création de parcours (pédestres et cyclistes), à destination des touristes et habitants, pour découvrir le bassin versant du point de vue de l'eau et des inondations.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet E-Tourisme porté par le PETR du Pays des Nestes avec le réseau des offices du tourisme (consultation lancée au printemps 2019). Ainsi, cette action fait le lien avec l'application E-tourisme « Parlez-chemins ».

Le prestataire retenu est CETIR (engagement en 2022). De plus, un stagiaire a été recruté en 2022 sur ce sujet.

3 scénarios de parcours ont été construits avec les 3 communautés de communes :

- Parcours CCAL (Communauté de Communes Aure-Louron) : finalisé ;
- Parcours CCPL (Communauté de Communes du Plateau de Lannemazan) : en cours de finalisation ;
- Parcours CCNB (Communauté de Communes Neste-Barousse) : en cours de réalisation, reprise du texte à faire.

Cette action est en cours de réalisation, les parcours sont presque achevés.

2.4.2.6 - Action 1.6

« Projets d'éducation et de sensibilisation aux risques »

Le volet sensibilisation du public scolaire est inscrit au PAPI Neste 1 via cette action dédiée à la réalisation de projets pédagogiques auprès des établissements scolaires (collèges et écoles) présents sur le bassin versant ainsi que la réalisation d'une maquette hydraulique.

Mayane est le prestataire choisi pour la création de la maquette sur les crues et inondations. Il s'agit d'une maquette hydraulique représentative du bassin versant avec une mise en eau des cours d'eaux principaux pour la simulation d'inondation. En 2022 ont ainsi été réalisés :

- Un inventaire et retour d'expérience ;
- Le cadrage du prestataire ;
- La fabrication puis la livraison de la maquette.

La maquette a été prêtée via convention pour plusieurs événements de 2022 :

- CPIE 65 : du 04/05 au 20/05 dans le cadre des projets pédagogiques;
- Fête du Rioumajou : 4/06 ;
- Animation système Neste avec CACG : 01/09 au 16/09 puis 19/09 au 30/09 ;
- Festival de l'eau – Capvern : 17/09.

FIGURE 6 : PHOTOGRAPHIE DE LA MAQUETTE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT (SOURCE : PETR DU PAYS DES NESTES, 2022)



De plus, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bigorre-Pyrénées a accompagné le PETR pour l'élaboration du programme d'animations scolaires. Une rencontre avec l'inspectrice et le directeur académique a eu lieu en juin 2021 afin de présenter et cadrer le projet pédagogique. Ensuite, l'ensemble des

écoles et collèges du territoire ont été consultées : ce sont ainsi 2 collèges et 6 écoles inscrites au programme, soit 11 classes et 245 élèves.

Les animations ont été menées entre mars et mai 2022 avec une journée d'intervention par classe. Cette journée se répartit comme tel :

- Une demi-journée en salle : présentation du bassin versant et du PETR, maquette et exposition ;
- Une demi-journée en sortie terrain : découverte de la ripisylve, des ouvrages de protection, des marques de crues, des types d'enjeux notamment.

FIGURE 7 : PHOTOGRAPHIE D'UNE INTERVENTION EN CLASSE AVEC LES KAKEMONOS DE L'EXPOSITION (SOURCE : PETR DU PAYS DES NESTES, 2022)



Engagée en 2021, cette action est terminée : elle s'est achevée à la fin de l'année 2022.

2.4.2.7 - Action 1.7

« Acquisition d'images aériennes pour une capitalisation de l'évolution du territoire »

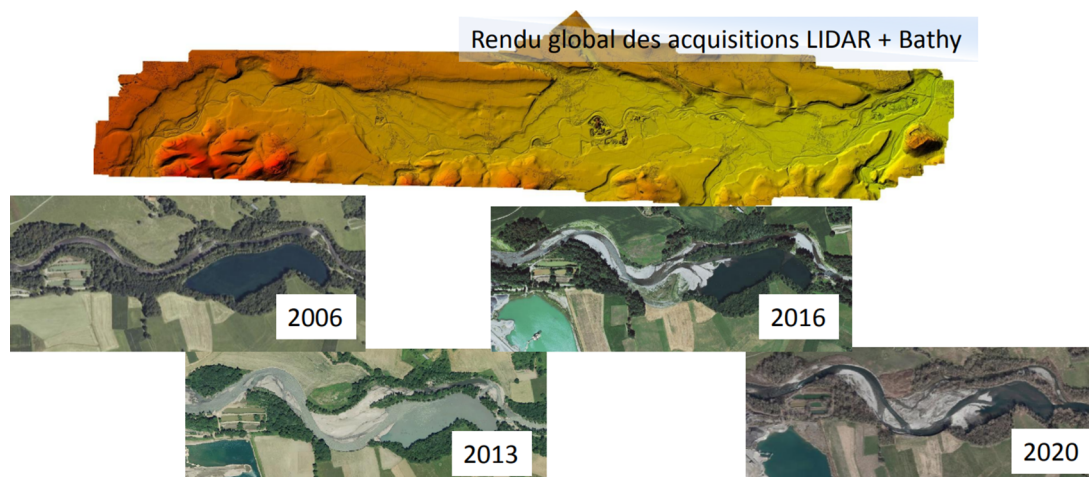
En raison de la faible capitalisation des informations sur les crues sur le bassin versant et de la méconnaissance des élus sur le fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau, le PAPI Neste comprend une action relative à l'acquisition de données sur les risques d'inondation à l'aide d'un moyen aérien.

Ainsi, le PETR du Pays des Nestes a missionné le Centre Européen des technologies de l'Information en Milieu Rural (CETIR) pour des prises de vue aériennes par drone en février 2016. Cette action est complémentaire du LIDAR qui entre dans le cadre du Contrat territorial de bassin.

Dans le cadre du PAPI, le CCTP a été rédigé et le marché lancé en 2019. Le prestataire choisi est GEOFIT Expert. La campagne d'acquisition des images aériennes par drone et LIDAR/bathy s'est déroulée en 2020. Le résultat repose sur :

- Orthophotos aériennes ;
- LIDAR basse Neste ;
- Bathy basse Neste.

FIGURE 8 : EXEMPLE D'ORTHOPHOTO ET DE RENDU DES ACQUISITIONS LIDAR ET BATHY SUR LA BASSE NESTE (SOURCE : PETR DU PAYS DES NESTES, 2020)



Cette action est terminée.

2.4.2.8 - Action 1.8

« Etude hydraulique et environnementale de la Goutte de Saint-Paul »

Cette action doit permettre de réaliser une étude hydraulique et environnementale pour déterminer des solutions d'amélioration des écoulements de la Goutte de Saint-Paul à Mazères-de-Neste. Cette étude fait écho à l'action 7.1 « Etudes et travaux de protection de la commune de Mazères-de-Neste » du PAPI Neste 1.

Ces actions combinées comportent 5 phases en tranche ferme :

- Etat des lieux, diagnostic, enjeux ;
- Etude hydrologique ;
- Etude hydraulique ;
- Scénarios d'aménagement ;
- AVP.

Tranches optionnelles : PRO et Dossier loi sur l'eau (déclaration ou autorisation)

Le MAPA a été lancé le 17/12/2021. Les offres ont été reçues jusqu'au 25/01/2022. Les actions ont été officiellement lancées en 2022 avec pour prestataire Philia Ingénierie.

L'avancement des actions 1.8 et 7.1 est décrit ci-dessous :

- COPIL de Lancement : 22/04/2022 ;
- COTECH phase 2 : 27/06/2022 ;
- COPIL phases 1 et 2 : 15/09/2022 ;
- COTECH phase 3 : 20/10/2022 ;
- COPIL phase 3 : 10/11/2022 ;
- COPIL phase 4 : 13/03/2023.

Suivent une réunion publique et le COPIL phase 5 AVP.

Au 30/08/2023, l'étape en cours est la suivante : choix d'un scénario à étudier en phase AVP.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.2.9 - Action 1.9

« Etude hydraulique et environnementale de la Torte amont »

Il s'agit d'une étude pour diagnostiquer les problématiques liées à l'écoulement du ruisseau de la Torte et de déterminer des solutions d'aménagement sur la commune de La Barthe-de-Neste. Cela comprend 6 phases :

- Etat des lieux ;
- Etude hydrologique ;
- Modélisation hydraulique ;
- Enjeux ;
- Scénarios ;
- AVP.

Le CCTP a été finalisé et la consultation lancée en 2019. Le prestataire choisi est PHILIA Ingénierie. La phase terrain a commencé le 18/11/2020. Ont suivi plusieurs étapes décrites ci-dessous :

- 07/12/2020 : COPIL de lancement ;
- 30/03/2021 : COPIL phases 2-3-4 ;
- 08/04/2021 : Visite terrain ;
- 15/06/2021 : Réunion publique ;
- 21/06/2021 : COPIL phase 5 ;
- 07/10/2021 : COPIL phase 6 – rendu final
- 15/10/2021 : Réunion commune ;
- 18/10/2021 : Réunion PETR/CCPL/Commune.

L'action est terminée (achevée en 2021).

2.4.2.10 - Action 1.10

« Conception d'outils de communication sur le risque d'inondation »

L'action est reportée au PAPI Neste 2. L'objectif est de communiquer sur les outils existants (notamment ceux créés dans le cadre du PAPI 1, tel que le topoguide).

2.4.2.11 - Action 1.11

« Assistance réglementaire et technique des gestionnaires pour la mise en conformité des ouvrages hydroélectriques »

Intégrée au Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du Pays des Nestes, financée et portée par le Contrat territorial de bassin, cette action correspond à l'assistance de l'exploitant des ouvrages hydroélectriques pour permettre de respecter ces obligations de transparences écologique et sédimentaire. Elle est pilotée par l'animateur du Contrat territorial en lien avec le chargé de mission PAPI.

L'appel à projet de l'Agence de l'eau a été clôturé fin 2018. Aucune opération n'a été coordonnée car cela nécessitait 3 gestionnaires d'ouvrages intéressés.

L'action est terminée.

2.4.3 - Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.4.3.1 - Action 2.1

« Amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste »

Il s'agit d'accroître la couverture du réseau de stations hydrométriques et pluviométriques sur le bassin de la Neste, dans un objectif d'amélioration de l'anticipation de la montée des eaux. Elle se décompose en 2 sous-actions :

- 2.1a : études ;
- 2.1b : instrumentation.

Pour ce faire, 2 jours de terrain ont été réalisés en 2018 avec la DREAL Occitanie et les services du SPC Garonne-Tarn-Lot pour définir les lieux d'implantation des capteurs, au niveau de l'amont du bassin sur la Neste d'Aure et la Neste du Louron. Une deuxième session terrain a eu lieu en décembre 2019. Le marchés d'étude et de fourniture a été lancé en 2019.

La sous-action 2.1a comporte 4 phases, réalisées par le groupement CACG et TENEVIA :

- Recensement et analyse de l'information ;
- Etude hydrologique et hydraulique ;
- Définition du réseau cible de mesures ;
- Outil de diagnostic.

L'avancement de cette étude est décrite ci-dessous :

- 12/10/2020 : COPIL de lancement puis phase terrain ;
- 07/12/2020 : COTECH de phases 1 et 2 ;
- 06/10/2021 : COPIL de phases 2 et 3 ;
- 18/11/2021 : Commission GEMAPI – Présentation des scénarios de la phase 3 ;
- 06/12/2021 et 21/09/2022 : COTECH de phases 3 et 4 ;
- 07/12/2022 : COPIL final.

Cette étude est désormais finie, elle propose différents scénarios d'instrumentation du territoire en complément du dispositif Vigicrues.

Le scénario probable pour le système d'alerte du bassin de la Neste est composé de :

- 11 stations hydro-pluviométriques :
 - Eget sur la Neste d'Aure ;
 - Pont-de-Prat sur la Neste du Louron ;
 - Sarrancolin sur la Neste ;
 - La Barthe-de-Neste sur la Neste ;
 - Mazères-de-Neste sur la Neste ;
 - Bas-Nistos sur le Nistos ;
 - Aventignan sur le Nistos ;
 - Bize-Bourdale sur le Merdan ;
 - Bizous sur la Gazave ;
 - Tuzaguet sur la Torte ;
 - Saint-Laurent-de-Neste sur la Torte ;
- 2 stations pluviométriques :
 - Espiaube sur la Neste d'Aure ;
 - Nistos-Cap Nestes sur le Nistos.

La phase 2.1b est engagée techniquement (mais pas financièrement). Plusieurs réunions ont eu lieu et ont notamment permis d'acter les scénarios d'équipements (complet, optimisé, minimum).

Par la suite, une étude d'opportunité doit être menée afin d'identifier les sites à instrumenter et de préciser l'installation des futures stations. Le secteur de la Basse Neste sera probablement retenu puisqu'aucun dispositif d'alerte type Vigicrues ne s'y trouve à ce jour.

Les étapes restantes correspondent à l'acquisition et la pose d'échelles limnimétriques (opérations qui semblent réalisables dans les délais) et l'installation des équipements (qui sera certainement reportée en 2024). Une mutualisation est possible avec les stations existantes (EDF, SHEM, CACG, État, Vigicrues...).

L'action est en cours de réalisation : la phase étude (2.1a) est finalisée et la phase instrumentation (2.1b) est engagée.

2.4.3.2 - Action 2.2

« Pose d'échelles limnimétriques sur les communes non pourvues »

L'action 2.2 vise à équiper les communes non déjà pourvues en échelles limnimétriques pour améliorer la surveillance et l'anticipation de la montée des eaux. Elle fait écho à l'action 2.1 « Amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste » du PAPI Neste 1.

Cette action fait l'objet de nombreux réflexions. La mise en place d'échelles limnimétriques au niveau des ponts et des points stratégiques va être proposée. Cependant, l'action n'a toujours pas démarré.

L'action n'est pas engagée. Son report au prochain PAPI est étudié.

2.4.4 - Axe 3 : Alerte et gestion de crise

2.4.4.1 - Action 3.1

« Accompagnement des collectivités pour l'élaboration/révision des PCS »

L'action a été supprimée du PAPI 1 Neste. Plus précisément, les actions 3.1 et 3.2 ont été fusionnées dans l'action 3.4.

2.4.4.2 - Action 3.2

« Favoriser une gestion intercommunale de la crise en généralisant les exercices de simulation »

L'action a été supprimée du PAPI 1 Neste. Plus précisément, les actions 3.1 et 3.2 ont été fusionnées dans l'action 3.4.

2.4.4.3 - Action 3.3

« Encourager la création de réserves de sécurité civile »

L'action est reportée au PAPI Neste 2.

2.4.4.4 - Action 3.4

« *Accompagnement des collectivités pour l'élaboration/révision des PCS avec exercices de simulation intercommunaux* »

L'action est reportée au PAPI Neste 2.

2.4.5 - Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

2.4.5.1 - Action 4.1

« *Elaborer ou réviser les PPRi des communes du bassin de la Neste* »

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (DDT65), a pour but de couvrir en PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) les communes les plus exposées pour réglementer l'urbanisation en zone inondable et harmoniser la réglementation. Avant la mise en œuvre du PAPI, 15 communes disposaient d'un PPRI approuvé et 11 communes d'un PPRI prescrit. Sont concernées par cette action, sur le bassin versant de la Neste, 47 communes.

L'objectif est d'approuver les PPRI des communes riveraines de la Neste du Louron (10 communes) et de la Neste en aval d'Hèches (17 communes), puis le PPRI de la Neste d'Aure et de la Neste entre Arreau et Sarrancolin.

Un découpage par vallée a été réalisé :

- PPRN de la Neste aval : 17 communes (29/03/2021 : AP approbation pour les 17 communes)
 - Anères, Aventignan, Bazus-Neste, Bizous, Escala, Hautaget, Hèches, Izaux, La-Barthe-de-Neste, Lortet, Mazères-de-Neste, Montégut, Montoussé, Nestier, Saint-Laurent-de Neste, Saint-Paul et Tuzaguet ;
- PPRN de la Neste d'Aure : 13 communes (provisoire - concertation avec les élus, puis concertation des partenaires et enquête publique)
 - Ancizan, Aragnouet, Bazus-Aure, Bourisp, Cadéac, Caeilhan-Trachère, Grézian, Guchan, Guchen, Saint-Lary-Soulan, Tramezaigues, Vielle-Aure et Vignec ;
- PPRN de la Neste moyenne : 6 communes (provisoire – en cours de concertation)
 - Arreau, Beyrède-Jumet-Camous, Fréchet-Aure, Ilhet, Pailhac et Sarrancolin ;
- PPRN de la Neste du Louron : 10 communes (22/12/2020 : AP approbation pour 9 communes - en attente pour Bordères-Louron)
 - Adervielle-Pouchergues, Avajan, Bordères-Louron, Cazaux-Debat, Cazaux-Frechet-Anéran-Camors, Estarvielle, Génos, Jézeau, Loudenvielle et Vielle-Louron.

De plus, en septembre 2021, des conférences ont été tenues lors des semaines de sensibilisation (Hèches et Saint-Lary-Soulan).

Nota : les secteurs Neste Vallée d'Aure et Neste Moyenne (Haute Vallée Aure) ne sont pour l'instant pas couverts.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.5.2 - Action 4.2

« *Intégrer la problématique inondation dans les documents d'urbanisme* »

L'objectif est d'intégrer la problématique inondation à l'échelle du bassin versant dans tous les documents d'urbanisme élaborés sur le territoire. Le PETR du Pays des Nestes assiste les communes et intercommunalités

pour la réalisation de ces documents. Cette action comprend également la rédaction par le PETR de notes sur le risque inondation et les zonages envisagés pour les documents du territoire :

- PLUi valant SCoT des vallées d'Aure et du Louron : formalisation du volet réglementaire pour arrêter le document (consultation des Personnes Publiques Associées, Enquête Publique, Approbation) en 2019 ;
- SCoT Piémont du Pays des Nestes : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) élaboré en 2019, arrêté au premier trimestre 2020.
- A ce jour, le PLUi valant SCoT Aure-Louron et le SCoT Piémont ne sont pas vigueurs puisqu'ils ont été abrogés.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.5.3 - Action 4.3

« Intégrer la problématique inondation dans l'urbanisme opérationnel »

La problématique inondation doit être intégrée dans les projets d'aménagement. Le PETR accompagne, par le biais de cette action, les aménageurs publics et privés dans cette prise en compte.

Ainsi, des sollicitations ponctuelles pour des projets d'aménagement routiers essentiellement ont eu lieu.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.5.4 - Action 4.4

« Acceptation des espaces de mobilité par tous les acteurs »

L'enjeu de cette action est d'identifier et faire accepter les espaces de mobilité de la Neste et les intégrer dans les documents d'urbanisme. Ces espaces de mobilité ont été préalablement identifiés par le bureau d'études Artelia dans le cadre de l'étude globale sur les cours d'eau, et ont été présentés pour concertation, mais ne sont pas encore acceptés par tous.

Ce travail a débuté dans le cadre du PLUi Aure Louron et SCoT Piémont pour intégrer ces espaces de mobilité dans la réflexion.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.6 - Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

2.4.6.1 - Action 5.1

« Etude géotechnique du mur de protection de St-Lary »

Cette étude géotechnique doit déterminer le niveau des fondations des ouvrages d'art et diagnostiquer le degré de vulnérabilité de l'ouvrage et des enjeux protégés. Elle pourra également préconiser des opérations de confortement si cela s'avère nécessaire, sur la commune de Saint-Lary-Soulan.

Une consultation a eu lieu en septembre 2018 mais a été déclarée infructueuse. Le marché a été lancé en juillet 2019. L'action est confiée à la société CACG avec IG Forage en sous-traitance. Elle est découpée en 3 phases :

- Recensement et connaissance ;
- Investigation in-situ ;
- Ingénierie (modélisation, criticité, proposition de confortement).

Le COPIL de lancement s'est déroulé le 22/10/2019 (suspension due aux conditions météorologiques). Les investigations complémentaires ont été réalisées (réseau HTA ENEDIS) le 05/10/2019 et les sondages géotechniques le 09/10/2019. Des investigations géotechniques ont été effectuées sur l'ouvrage avec essais en laboratoire, suivis par une phase de modélisation hydraulique en 2022. Enfin, le COTECH a eu lieu le 23/05/2022 et le COPIL de restitution le 30/05/2022.

Les résultats sont les suivants :

- Début d'affouillement sur certains tronçons ;
- Tensions d'arrachement élevées (stabilité du lit de la Neste d'Aure) ;
- Stabilité externe insuffisante.

Ainsi, plusieurs prescriptions ont été émises :

- Court terme : Suivi topographique régulier ;
- Moyen terme : Mesures conservatoires (petits seuils, épis, chenal de décharge...) ;
- Long terme : Mesures lourdes (seuils, reprise en sous-œuvre, ZEC...).

L'action est terminée.

2.4.6.2 - Action 5.2

« *Diagnostics de vulnérabilité sur les biens publics et privés* »

Cette action correspond à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité proposés gratuitement par le PETR du Pays des Nestes aux propriétaires de biens publics (sous-action 5.2a) ou de biens privés (sous-action 5.2b) en zone à risque. Ces diagnostics pourront conduire à des travaux à la charge des propriétaires, qui pourront être rendus obligatoires par les PPRi du bassin versant.

Cette action, tout comme la 5.3 relative aux diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments économiques, a été récemment engagée.

La stratégie à mener a été validée par les services de l'État. Une convention a été signée entre le PETR du Pays des Nestes et l'Université Paul Valéry de Montpellier pour réaliser à partir d'octobre 2023 le diagnostic territorial de la vulnérabilité et les diagnostics individuels sur des communes ciblées.

Les résultats des actions 5.2 et 5.3 sont prévus pour mars 2024. A ce moment, le diagnostic approfondi et partagé du territoire du PAPI, plus précisément la section dédiée à l'analyse des enjeux, sera affiné en tenant compte de ce diagnostic.

L'action est en cours d'engagement (les chiffrages restent à valider). Elle sera menée dès octobre 2023.

2.4.6.3 - Action 5.3

« *Diagnostics de vulnérabilité des activités économiques* »

Tout comme l'action 5.2 relative aux diagnostics de vulnérabilité sur les biens publics et privés, cette action comprend la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à destination des acteurs économiques ainsi que la proposition de travaux et solutions techniques de mitigation ou de continuité d'activité.

Cette action a été récemment engagée : stratégie validée par les services de l'Etat, convention signée avec l'Université Paul Valéry de Montpellier. L'étude de la vulnérabilité (diagnostics territorial et individuels) sera menée dès octobre 2023.

L'action est en cours d'engagement (les chiffrages restent à valider). Elle sera menée dès octobre 2023.

2.4.7 - Axe 6 : Ralentissement des écoulements

2.4.7.1 - Action 6.1

« Etude et travaux de protection des enjeux sur le Lavedan par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide »

Le but est de parvenir à un diagnostic du bassin du Lavédan (étude du tronçon à Aulon et Guchen) et une définition de l'aménagement de protection des enjeux d'Aulon et dans la traversée de Guchen. Cela émane du constat d'un déséquilibre global du Lavedan en termes d'hydromorphologie du cours d'eau.

Cette action est décomposée en 2 sous-actions :

- 6.1a : diagnostic global du bassin versant du Lavedan et proposition de protection de l'ensemble des enjeux ;
- 6.1b : travaux d'aménagement conformes à l'étude (reportée au prochain PAPI par l'avenant 2).

L'action 6.1a tend à obtenir une vision globale de la dynamique du cours d'eau. Elle est localisée au niveau de la CCAL et découpée en 4 phases :

- Phase 1 : état des lieux, caractérisation du bassin versant ;
- Phase 2 : diagnostic (hydrologie, hydromorphologie, enjeux, mobilité...)
- Phase 3 (en fonction des résultats du diagnostic) : modélisation de scénarios et ACB/AMC ;
- Phase 4 (optionnelle) : plan de gestion des matériaux.

L'étude n'a pas débutée et le PETR propose un report d'engagement au prochain PAPI.

L'action n'est pas engagée. Son report au prochain PAPI est étudié.

2.4.7.2 - Action 6.2

« Ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave »

Le but est de limiter l'incision du lit, la déstabilisation de la berge de rive gauche (en aval du seuil de prise d'eau, au centre du village d'Ilhet) ainsi que l'affouillement de cet ouvrage.

Les études amont montrent la présence d'un ressaut hydraulique en pied de seuil (création d'une fosse d'érosion et déstabilisation des berges) et une quantité trop importante d'énergie hydraulique (incision du lit et affouillement du pied des berges). Il apparaît donc nécessaire de contenir le ressaut hydraulique et protéger les berges, ainsi que de ralentir les écoulements du ruisseau du Barricave tout en garantissant la protection des biens et des personnes en rive gauche. La CACG a effectué des propositions d'aménagements.

L'historique de l'action est présenté ci-dessous :

- Mai 2018 : remise de l'avant-projet final par la CACG ;
- Juin 2018 : dépôt du DLE et de la DIG réalisés par le PETR du Pays des Nestes et la CATER ;
- Août 2018 : démarrage de la mission de MOE (CACG) pour les travaux ;

- Septembre 2018 : remise du projet par la CACG et lancement de la consultation pour les travaux, puis obtention de l'arrêté préfectoral DIG et DLE ;
- Octobre 2018 : sélection de l'entreprise MUR BTP et démarrage des travaux ;
- Novembre 2018 : fin des travaux.

Les travaux réalisés du 10/10/2018 au 16/11/2018 et inaugurés au printemps 2019 (avec plantation d'arbres) sont les suivants :

- Création de 2 seuils en enrochements ;
- Confortement de la berge de rive gauche sur 70 m ;
- Enrochement d'une partie de la berge de rive droite ;
- Création d'une risberme en rive droite.

Nota : des travaux préparatoires ont également été effectués : aire de jeu déplacée, batardeau amont et aval, arbre abattu, pêche électrique par le Fédération de Pêche du 65.

FIGURE 9 : SCHÉMA DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX PRINCIPAUX DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ÉCOULEMENTS DU RUISSEAU DU BARRICAVE (SOURCE : CACG, 2019)

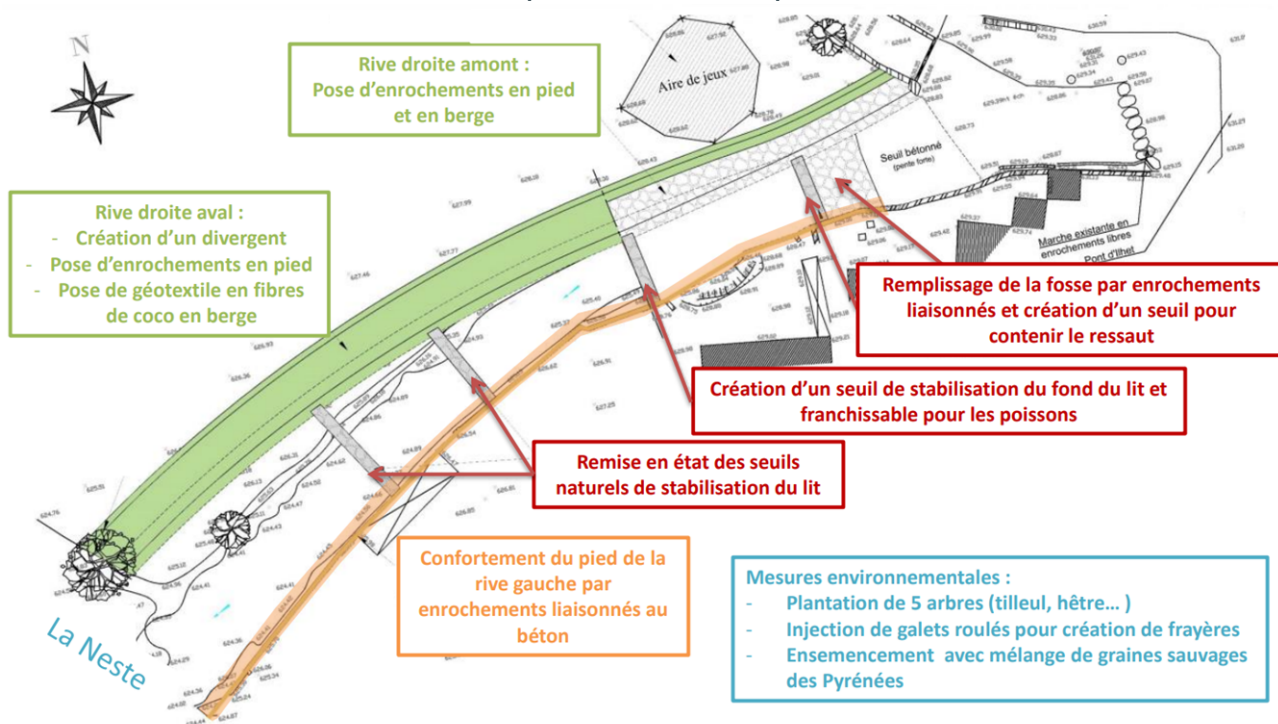


FIGURE 10 : PHOTOGRAPHIES DU RUISSEAU DU BARRICAVE À ILHET AVANT LES TRAVAUX, À GAUCHE, ET APRÈS LES TRAVAUX, À DROITE (SOURCE : CACG, 2019)



5 ans après la réalisation de cette prestation, les résultats s'avèrent ne pas être suffisamment satisfaisants : des affouillements ont été observés, le cours d'eau est serré dans le cône de déjection, la crête du seuil n'est pas adaptée. Ainsi, une réflexion se porte sur cette action, qui n'a pas permis de résoudre les problèmes identifiés initialement.

L'action est terminée.

2.4.7.3 - Action 6.3

« Sécurisation d'une voie communale par reconquête du lit majeur à Nistos »

L'action est supprimée.

2.4.7.4 - Action 6.4

« Sécurisation du lac de la Ponte (St-Laurent-de-Neste) face au risque de capture »

L'action est reportée au PAPI Neste 2. Sa suppression est étudiée. Les résultats de l'étude 6.5 permettront d'affiner les stratégies de gestion sur le lac de la Ponte.

2.4.7.5 - Action 6.5

« Etude bathymétrique des lacs riverains de la Neste et propositions de gestion »

L'action 6.5 relative au risque de capture des lacs riverains de la Neste doit permettre la définition de scénarios de gestion de ces plans d'eau. L'objectif de l'action porte sur la réalisation d'une étude bathymétrique et de gestion des lacs.

A noter que la phase étude de l'action 6.4 relative à la sécurisation du lac de la Ponte a été basculée dans l'action 6.5 avec le premier avenant du PAPI Neste.

2 phases ont été organisées :

- Phase 1 : Acquisition bathymétrique des lacs ;
- Phase 2 : Etude.

Le PETR Pays des Nestes a fait appel à la Fédération de pêche 65 pour les relevés bathymétriques. Ces acquisitions ont concerné 9 lacs riverains de la Neste en février 2022. De plus, des réunions sont organisées en vue de la rédaction du CCTP (objectifs, priorités d'action, méthodologie...) dès janvier 2023 (en cours).

L'action a été engagée en juillet 2023 avec la sélection des prestataires.

L'action est engagée.

2.4.7.6 - Action 6.6

« Modélisation hydraulique 2D pour évaluation du comportement des systèmes d'endiguement de la plaine de St-Lary et définition d'un programme de travaux »

Cette action tend à appréhender le fonctionnement global de la plaine de Saint-Lary-Soulan et l'état des protections contre les inondations. Elle entre dans le cadre d'une amélioration de la connaissance de l'aléa inondation et des enjeux. Afin d'évaluer le fonctionnement global du tronçon et de définir des propositions d'aménagements pour améliorer la protection des enjeux, l'action doit se composer d'une étude hydraulique et d'études de danger (y compris études géotechniques) des principaux ouvrages.

L'action a été engagée en juillet 2023 avec la sélection des prestataires.

L'action est engagée.

2.4.7.7 - Action 6.7

« Etude de conception de l'ouvrage de protection des enjeux de Loudenvielle sur le Rioulong »

L'action est reportée au PAPI Neste 2, compte tenu de la complexité du sujet.

2.4.7.8 - Action 6.8

« Etude de protection des enjeux à Lortet »

Cette action a été intégrée au PAPI Neste 1 avec le premier avenant. Dans le cadre d'une amélioration de la protection du village de Lortet face aux inondations, l'action 6.8 correspond à une modélisation hydraulique de la zone à protéger avec différents scénarios d'aménagement, et comprend également une justification du choix de l'aménagement retenu par ACB/AMC et la définition du projet au stade AVP. Cela prend la forme de 5 phases :

- Etat des lieux, diagnostic, enjeux ;
- Etude hydrologique ;
- Etude hydraulique ;
- Scénarios d'aménagement ;
- AVP.

Cette action a été engagée en 2022. La consultation MAPA a eu lieu du 05/10/2022 au 31/10/2022, et le choix du prestataire le 09/12/2022 : le PETR du Pays des Nestes fait appel à la société AGERIN. Le COPIL de lancement a été fixé au 12/01/2023, le COTECH des phases 1 et 2 au 17/03/2023 et le COPIL des phases 1 et 2 au 29/03/2023.

Au 30/08/2023, l'action en est à l'étape suivante : choisir un scénario de protection et statuer sur le classement ou non en système d'endiguement.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.7.9 - Action 6.9

« Etude de protection des enjeux de "Balnéa" à Génos-Loudenvielle »

L'action 6.9 a été ajoutée au PAPI 1 par le premier avenant afin de poursuivre le classement des ouvrages du bassin versant en systèmes d'endiguement. Elle vise à évaluer le fonctionnement actuel de protection des ouvrages à Génos-Loudenvielle et de définir des propositions d'aménagement. Elle constitue donc un diagnostic préliminaire en vue d'un futur classement de cet ouvrage (aide à la décision en vue du classement en système d'endiguement pour Balnéa et Goutau), via une modélisation hydraulique et des scénarios de protection.

L'action n'a pas débuté, mais plusieurs échanges techniques sont notables :

- PETR : DCE première version ciblée digue de « Balnéa » ;
- DREAL : intégrer la digue du « Goutau » dans l'étude ;
- RTM : digue du « Goutau » de conception RTM mais MO communale (ouvrage orphelin de déviation torrentielle).

Les conséquences possibles de l'intégration de la digue du « Goutau » reposent sur un volet financier inscrit insuffisant et la limite de compétence GEMAPI / torrentiel. Ainsi, il apparaît pour l'heure essentiel de clarifier les objectifs et la zone d'étude, et d'organiser un COTECH spécifique.

Cette action s'avère être difficile à engager, à la fois sur le plan politique et vis-à-vis des réflexions menées avec les services de l'État lors de la rédaction du CCTP. En effet, la question de la prise en compte d'une digue de déviation torrentielle non inscrite initialement se pose. Ainsi, cette action sera probablement reportée.

L'action n'est pas engagée. Son report au prochain PAPI est étudié.

2.4.7.10 - Action 6.10

« Etude de protection des enjeux sur Saint-Laurent-de-Neste, Nestier et Montégut »

Cette action a été ajoutée au PAPI en 2022 avec le deuxième avenant, dans l'optique de réaliser une étude diagnostic du secteur de la basse Neste (analyse morphologique, du cours d'eau, du transport solide) et de proposer des solutions d'aménagements pour protéger les enjeux sur le secteur de Saint-Laurent-de-Neste, Nestier et Montégut.

Elle comporte les 5 phases suivantes :

- Etat des lieux, diagnostic, enjeux ;
- Etude hydrologique ;
- Etude hydraulique et hydromorphologique ;
- Scénarios d'aménagement ;
- AVP.

L'action a été engagée en juillet 2023 avec la sélection des prestataires.

L'action est engagée.

2.4.8 - Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

2.4.8.1 - Action 7.1

« Etudes et travaux de protection de la commune de Mazères-de-Neste »

Cette action doit permettre d'améliorer la protection de Mazères-de-Neste vis-à-vis des débordements en amont du bourg en préservant le champ d'expansion des crues. Elle était initialement découpée en plusieurs sous-actions :

- 7.1a : étude de protection des enjeux de Mazères-de-Neste ;
- 7.1b : études complémentaires (reportée au prochain PAPI par l'avenant 2) ;
- 7.1c : travaux conformes aux études (reportée au prochain PAPI par l'avenant 2).

Les 2 dernières sous-actions étant reportées au prochain PAPI, l'action 7.1 correspond désormais à l'étude de la protection de Mazères-de-Neste. Elle fait écho à l'action 1.8 « Etude hydraulique et environnementale de la Goutte de Saint-Paul » du PAPI Neste 1.

Ces actions combinées comportent 5 phases en tranche ferme :

- Etat des lieux, diagnostic, enjeux ;
- Etude hydrologique ;
- Etude hydraulique ;
- Scénarios d'aménagement ;
- AVP.

Tranches optionnelles : PRO et Dossier loi sur l'eau (déclaration ou autorisation)

Le MAPA a été lancé le 17/12/2021. Les offres ont été reçues jusqu'au 25/01/2022. Les actions ont été officiellement lancées en 2022 avec pour prestataire Philia Ingénierie.

L'avancement des actions 1.8 et 7.1 est décrit ci-dessous :

- COPIL de Lancement : 22/04/2022 ;
- COTECH phase 2 : 27/06/2022 ;
- COPIL phases 1 et 2 : 15/09/2022 ;
- COTECH phase 3 : 20/10/2022 ;
- COPIL phase 3 : 10/11/2022 ;
- COPIL phase 4 : 13/03/2023

Suivent une réunion publique et le COPIL phase 5 AVP.

Au 30/08/2023, l'étape en cours est la suivante : choix d'un scénario à étudier en phase AVP.

L'action est en cours de réalisation.

2.4.8.2 - Action 7.2

« Travaux de protection de la commune de Bizous »

L'action est reportée au PAPI Neste 2.

2.4.8.3 - Action 7.3

« Recensement des systèmes d'endiguements pour une mise en conformité des ouvrages au titre du décret du 12 mai 2015 »

Cette action vis à recenser et mettre en conformité les endiguements du bassin versant, en lien avec l'action 6.6 relative aux systèmes d'endiguement de la plaine de St-Lary. Cette action se met en œuvre en parallèle de l'étude de la DREAL Midi-Pyrénées qui souhaite identifier et classer les ouvrages de protection valant digue sur l'ensemble de la région.

Ainsi, cette action étudie l'opportunité de classer les digues et en évaluer les coûts de gestion :

- Phase 1 : analyse documentaire, visites de certains ouvrages et expertise de l'ensemble des ouvrages répertoriés par le PETR du Pays des Nestes et les services de l'Etat afin de définir les potentiels systèmes d'endiguement
 - Commission GEMAPI tenue le 28/02/2019, 5 systèmes d'endiguements proposés au classement au minimum ;
- Phase 2 : réalisation des recommandations de scénarios de gestion et/ou de mise en retrait pour les ouvrages proposés au classement en tant que système d'endiguement et chiffrage des coûts de ces scénarios
 - Lancement de la phase 2 en février 2019 puis remise de l'étude.

La restitution finale a pris la forme de réunions d'information à l'attention des élus : le 24/09/2019 à Sarrancolin et le 26/09/2019 à Saint-Laurent-de-Neste.

Les conclusions sont les suivantes :

- Identification par le bureau d'étude ISL de 6 potentiels systèmes d'endiguement de classe C basé sur une crue centennale (population protégée entre 30 et 3 000 personnes) :
 - Digue d'au moins 1 895 mètres sur les communes de Vignec et Vielle-Aure – Neste d'Aure (cf action 6.6 du PAPI Neste 1) ;
 - Digue de 141 mètres sur la commune de Vignec (camping) – Ruisseau de Saint-Jacques (cf action 6.6) ;
 - Digue de 50 mètres sur la commune de Bourisp – Mousquère (cf action 6.6) ;
 - Digue de 328 mètres sur la commune de Génos – Neste du Louron (cf action 6.9) ;
 - Digue de 703 mètres sur la commune de Bordères-Louron – Neste du Louron (cf action 7.5) ;
 - Digue de 200 mètres sur la commune de Lortet – Neste (cf action 6.8).
- Dépôt de la demande de dérogation de 18 mois par rapport au 31/12/2021 :
 - Dérogation acceptée le 21/12/2021 ;
 - Date butoir du dépôt des systèmes d'endiguement en procédure simplifiée : 30/06/2023.

Suite à cette action, une réflexion est en cours au sujet des systèmes d'endiguement et de l'obligation de classement. Sur le territoire, la neutralisation des ouvrages n'est pas possible (notamment en raison du risque torrentiel).

L'action est terminée.

2.4.8.4 - Action 7.4

« Labellisation PSR des travaux d'endiguements »

L'action est supprimée.

2.4.8.5 - Action 7.5

« Etude globale et travaux de confortement du système de protection de Bordères-Louron »

L'action 7.5 concerne l'amélioration de la protection du village de Bordères-Louron via une analyse globale du système d'endiguement et des travaux de confortement. Elle se divise en 2 phases :

- 7.5a : étude globale du système de protection ;
- 7.5b : travaux de confortement des protections (reportée au prochain PAPI par l'avenant 2).

Localisée sur la CCAL, l'action 7.5 correspond donc à présent à l'étude du système d'endiguement de Bordères-Louron pour identifier le comportement des ouvrages à différentes périodes de retour de crue et pour proposer des aménagements de confortement. De plus, elle permet de statuer sur le classement ou non des ouvrages existants en système d'endiguement. Les 5 phases de l'action sont :

- Phase 1 : état des lieux, caractérisation du bassin versant ;
- Phase 2 : diagnostic (hydrologie, hydraulique, enjeux, mobilité...);
- Phase 3 : modélisation de scénarios et ACB/AMC ;
- Phase 4 (optionnelle) : stade AVP.

L'avancement de l'action est décrit ci-dessous :

- Consultation MAPA : 07/10/2022 au 03/11/2022 ;
- Choix prestataire : 09/12/2022 (SETEC-HYDRATEC) ;
- COFIL de lancement : 19/01/2023 ;
- COTECH de phases 1 et 2 : 17/03/2023 ;
- COFIL des phases 1 et 2 : 29/03/2023.

Au 30/08/2023, l'étape en cours est la suivante : choix d'un scénario de protection.

L'action est en cours de réalisation.

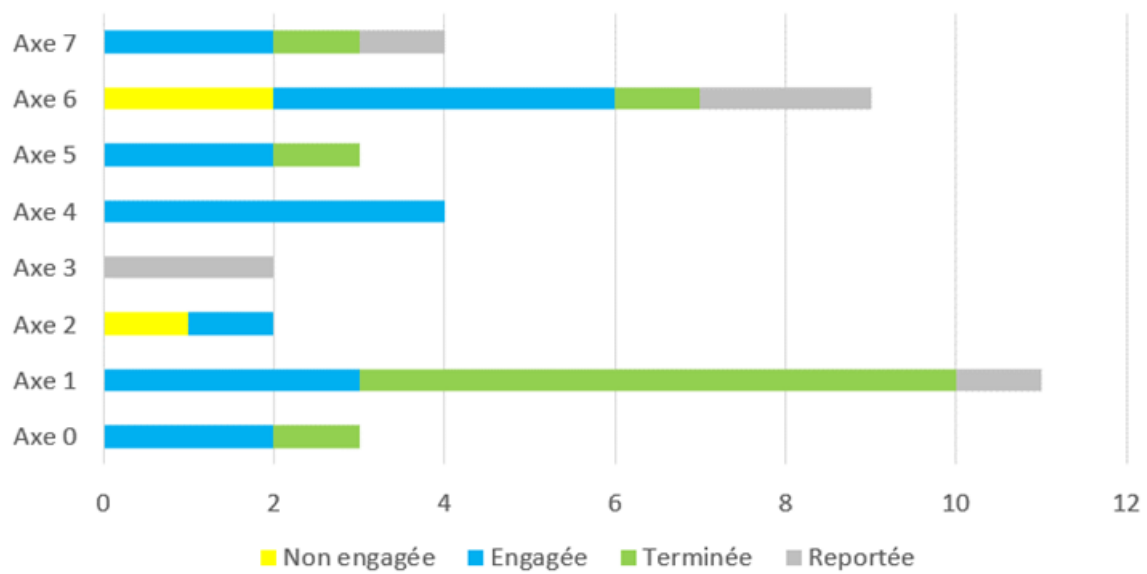
2.4.9 - Bilan technique

Concernant l'état d'avancement des actions, le constat est le suivant (au 30/08/2023) :

- 30 % des actions du PAPI sont terminées (soit 11 actions) ;
- 47 % des actions du PAPI sont engagées / en cours de réalisation (soit 18 actions) ;
- 8 % des actions du PAPI ne sont pas engagées / n'ont pas démarré (soit 3 actions).

Ce sont ainsi 29 actions qui ont été engagées ou réalisées au 30/08/2023, soit 77 % des 38 actions du PAPI. Cela représente un taux de 91%, sans prendre en compte les 6 actions reportées au prochain PAPI Neste.

FIGURE 11 : ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE DES ACTIONS DU PAPI NESTE 1



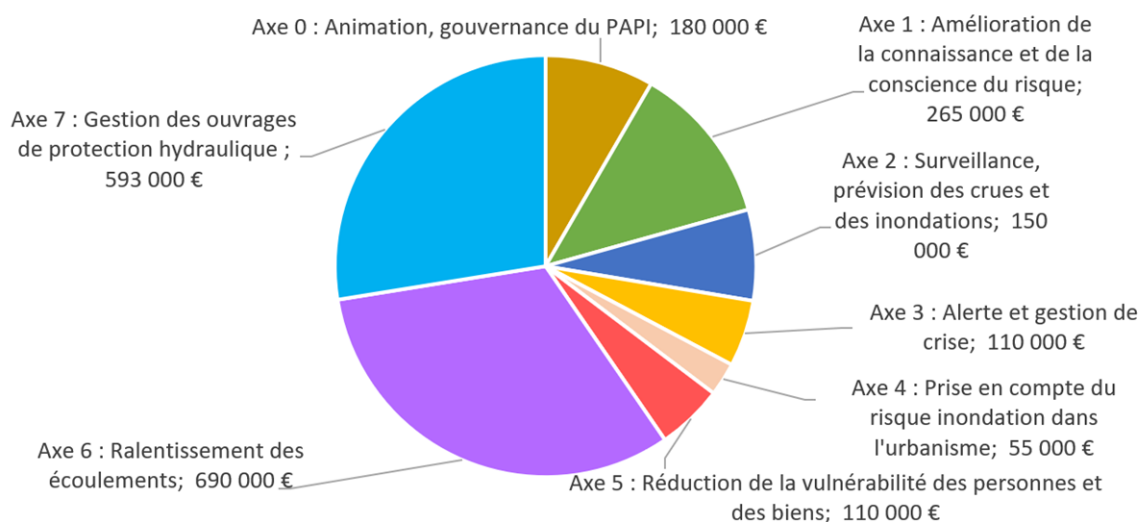
3 - ÉTAT D'AVANCEMENT FINANCIER

3.1 - Initialement prévu

Ce PAPI 1 comprend un programme de 36 actions estimé à un montant global prévisionnel de 2,153 millions d'euros répartis comme suit :

- Axe 0 « Animation, gouvernance du PAPI » : 2 actions, 180 000 € ;
- Axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » : 11 actions, 265 000 € ;
- Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations » : 2 actions, 150 000 € ;
- Axe 3 « Alerte et gestion de crise » : 3 actions, 110 000 € ;
- Axe 4 « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme » : 4 actions, 55 000 € ;
- Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens » : 3 actions, 110 000 € ;
- Axe 6 « Ralentissement des écoulements » : 6 actions, 690 000 € ;
- Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydraulique » : 5 actions, 593 000 €.

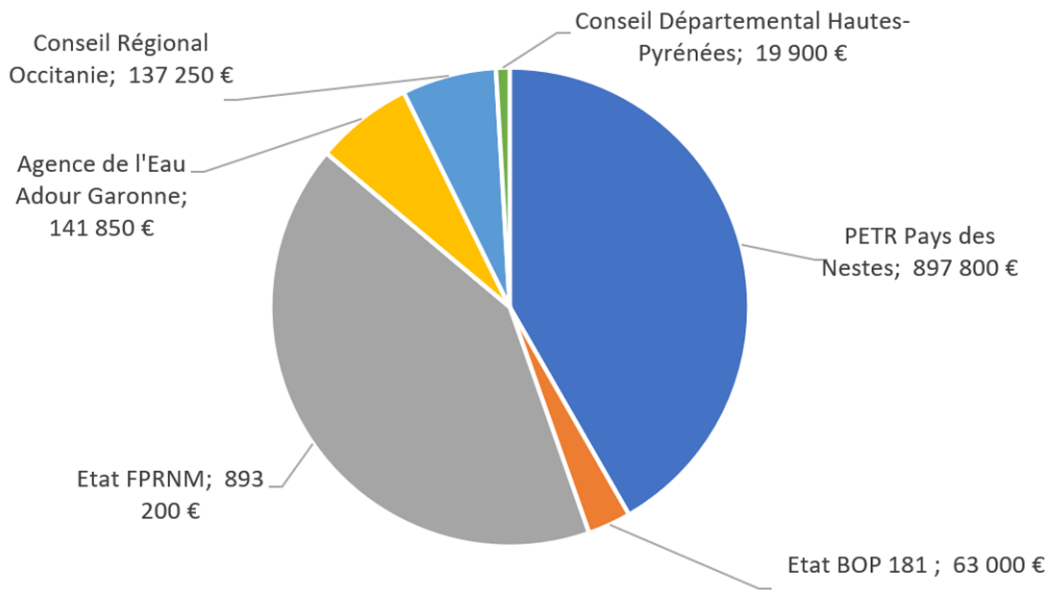
FIGURE 12 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX DU PAPI PAR AXE



Il est rappelé que ces actions sont financées (montants prévisionnels) par :

- L'État (956 200 € répartis sur 27 actions), il s'agit de la part du financement la plus importante du PAPI ;
- L'Agence de l'Eau (141 850 € répartis sur 9 actions) ;
- La Région Occitanie (137 250 € répartis sur 12 actions) ;
- Le Département des Hautes-Pyrénées (19 900 € répartis sur 5 actions) ;
- Le PETR du Pays des Nestes (897 800 € répartis sur 28 actions).

FIGURE 13 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEURS



La répartition du financement par axe est présentée dans les figures ci-après. Il convient de noter que :

- L'État finance une part importante de tous les axes (entre 35 % et 100), excepté pour l'axe 3 dans lequel il ne participe pas ;
- L'Agence de l'Eau et la Région PACA financent également une part conséquente des axes (près de 10 % chacun) ;
- Le Département 65 finance l'axe 1 (5 actions) : il participe à hauteur de 8 % à cet axe, et à 1 % au total.

FIGURE 14 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 0

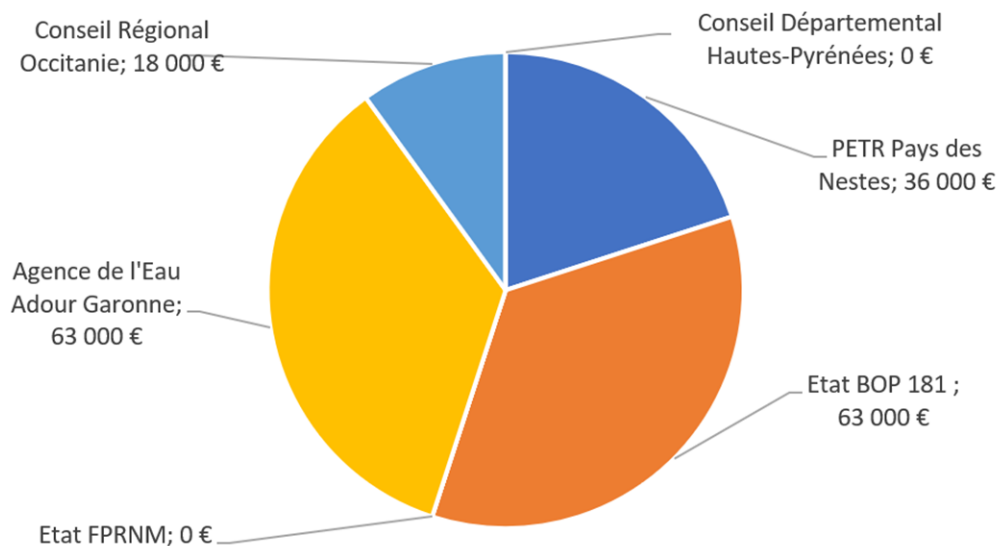


FIGURE 15 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 1

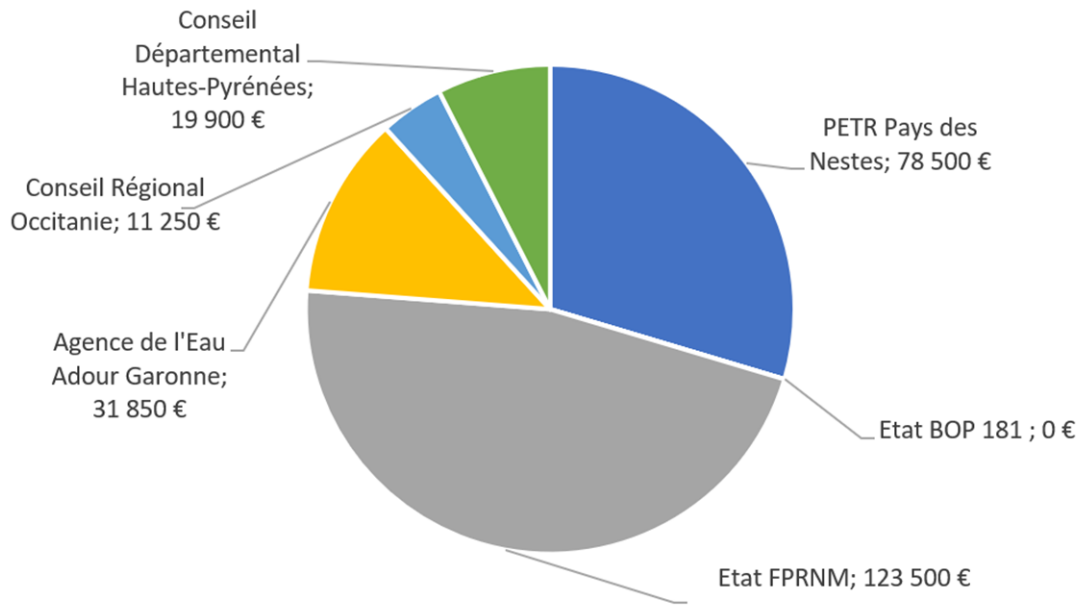


FIGURE 16 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 2

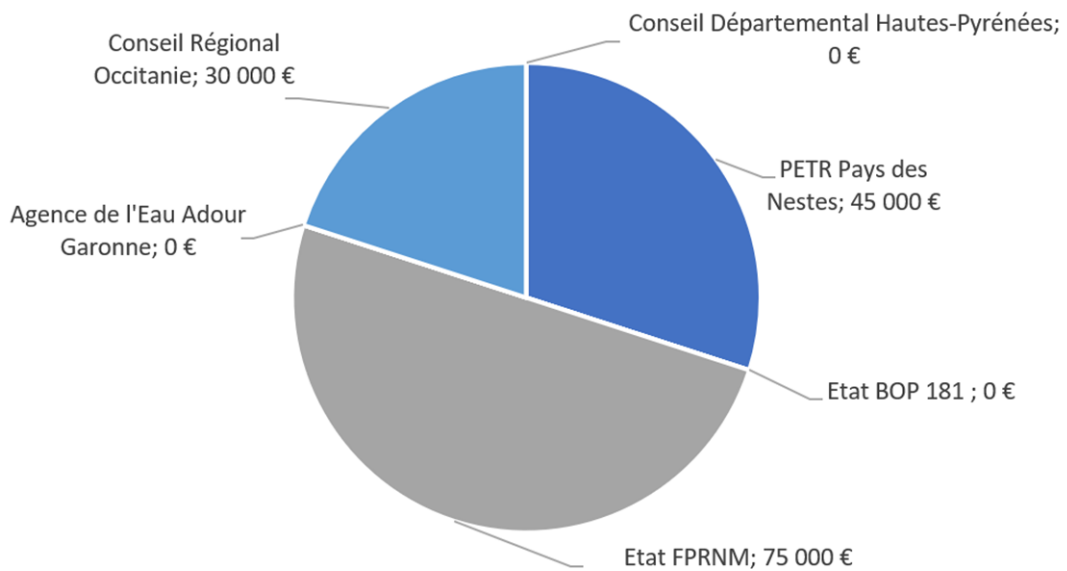


FIGURE 17 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 3

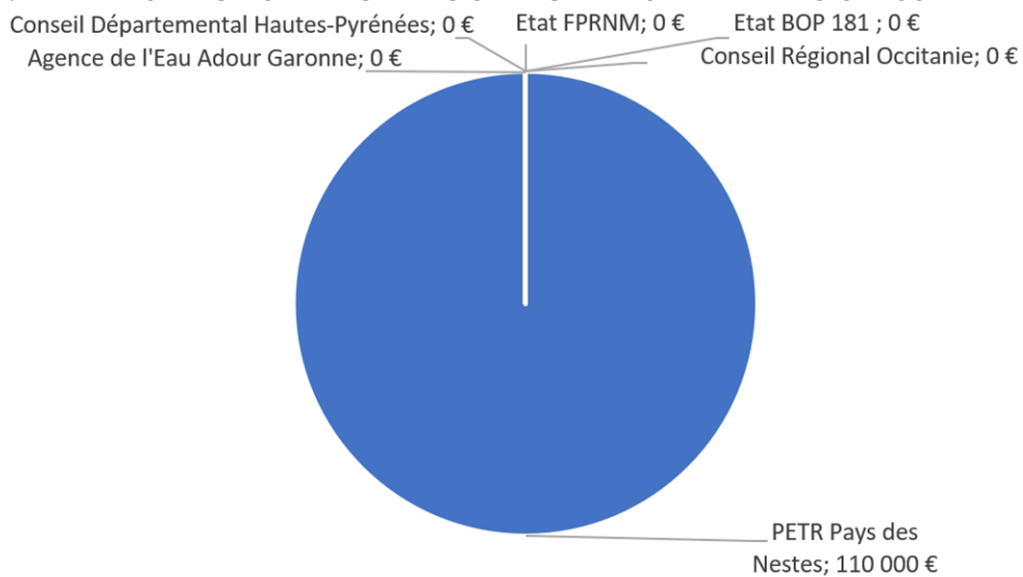


FIGURE 18 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 4

Conseil Départemental Hautes-Pyrénées; 0 € Etat BOP 181 ; 0 € PETR Pays des Nestes; 0 €
 Agence de l'Eau Adour Garonne; 0 € Conseil Régional Occitanie; 0 €

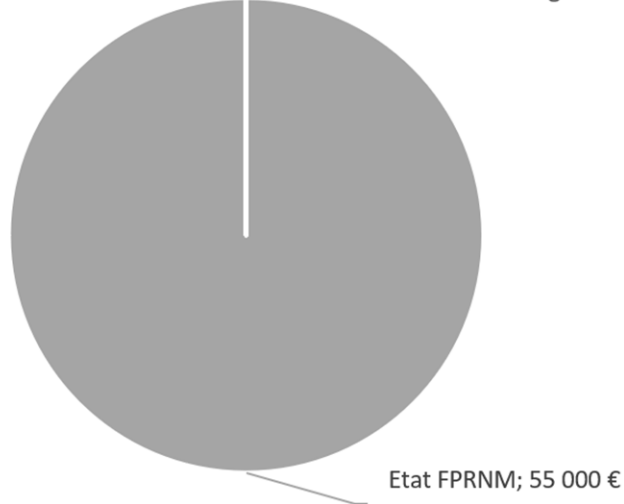


FIGURE 19 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 5

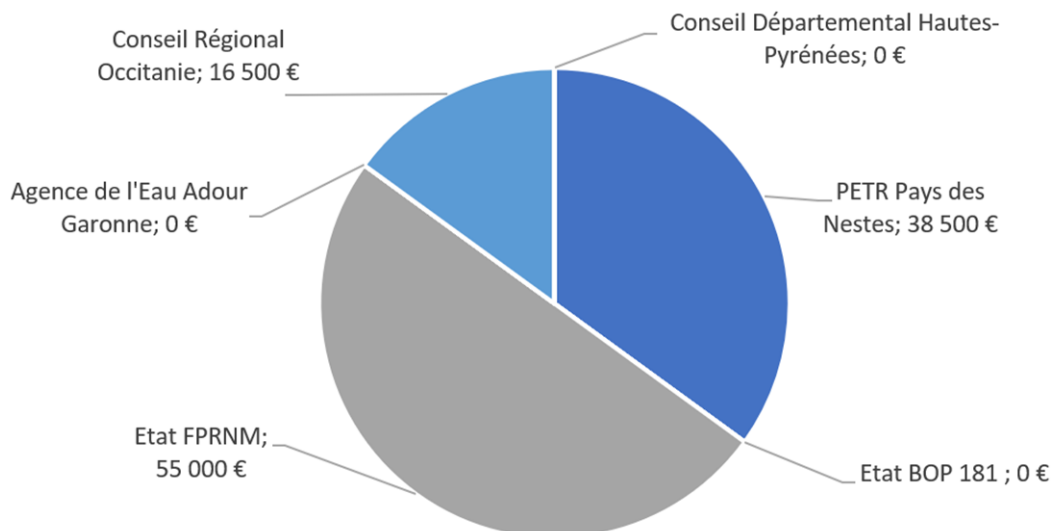


FIGURE 20 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 6

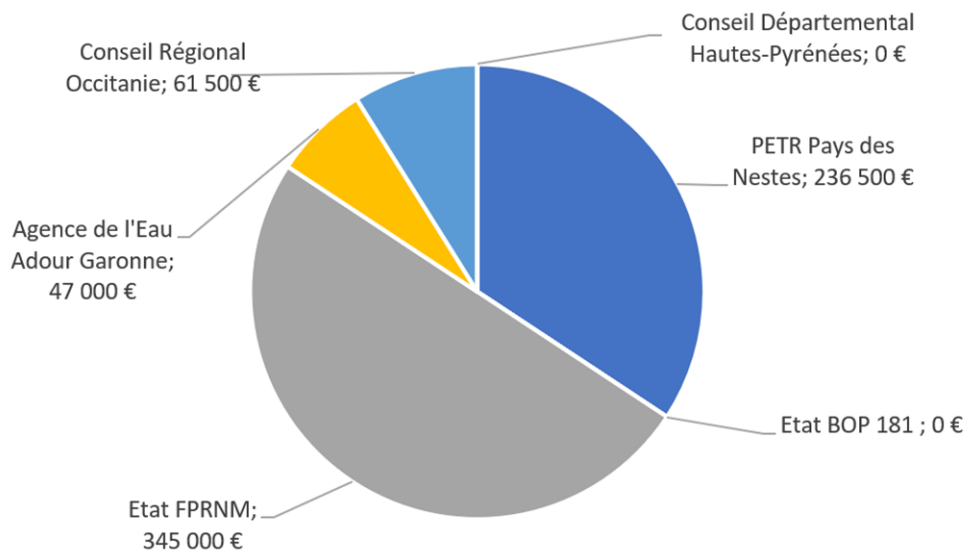
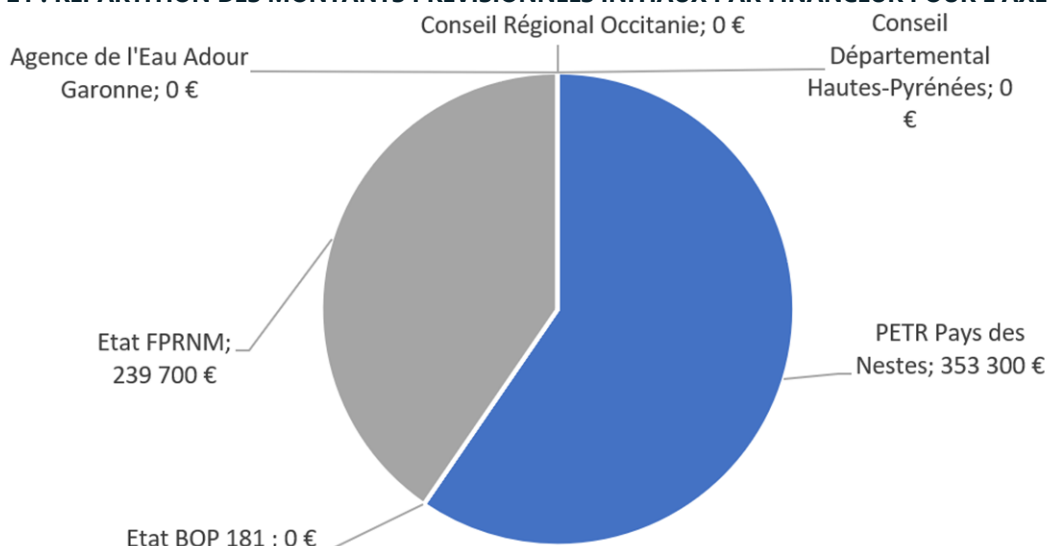


FIGURE 21 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS INITIAUX PAR FINANCEUR POUR L'AXE 7



3.2 - Montant à l'issu de l'avenant 1

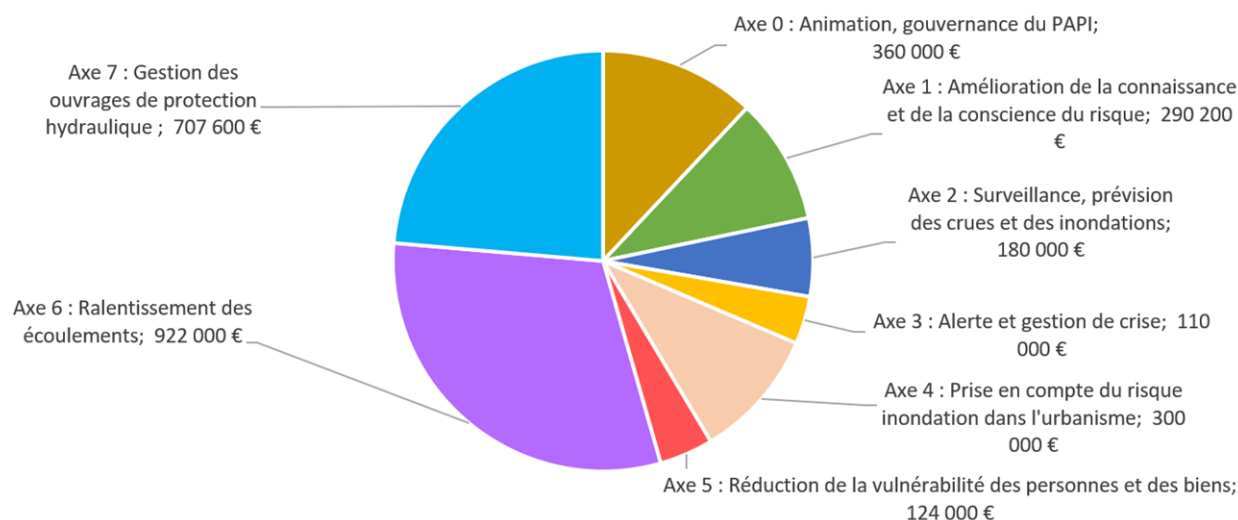
Le premier avenant a entraîné plusieurs modifications au PAPI :

- Prolongation de la durée jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Evolution des maîtrises d'ouvrage ;
- Modification du programme d'actions :
 - Modification des montants (hausse) : actions 0.1, 4.1, 6.1, 6.5 ;
 - Ajout : actions 3.4, 6.7, 6.8, 6.9 ;
 - Suppression : actions 3.1, 3.2, 6.3.

Le montant global du PAPI avec avenant 1, qui compte 37 actions, a été revu à 2,555 millions d'euros HT (2,994 millions d'euros TTC). Cette hausse du montant du PAPI par rapport à la convention initiale correspond à la revue à la hausse des financements des actions des axes 0, 4, 6 et 7. Le montant du PAPI avec avenant 1 se répartit comme tel :

- Axe 0 : 360 000 € HT/TTC ;
- Axe 1 : 241 833 € HT / 290 200 € TTC ;
- Axe 2 : 150 000 € HT / 180 000 € TTC ;
- Axe 3 : 91 667 € HT / 110 000 € TTC ;
- Axe 4 : 250 000 € HT / 300 000 € TTC ;
- Axe 5 : 103 333 € HT / 124 000 € TTC ;
- Axe 6 : 768 333 € HT / 922 000 € TTC ;
- Axe 7 : 589 667 € HT / 707 600 € TTC.

FIGURE 22 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS APRÈS L'AVENANT 1 PAR AXE



Nota : sur le graphique, les montants sont donnés en TTC.

3.3 - Montant à l'issu de l'avenant 2

Suite au deuxième avenant, les montants de 7 actions ont été modifiés (révision du montant ou ajout d'une action). De plus, 6 actions et 4 sous-actions ont été reportées au prochain PAPI NESTE. Cette conjugaison entre hausse financière (environ 490 000 €) et diminution financière (environ 893 000 €, due au report) explique une baisse finale du montant du PAPI avec avenant 2 par rapport au montant du PAPI avec avenant 1. Le montant global, pour 32 actions, est de 2,293 millions d'euros HT / 2,649 millions d'euros TTC, réparti comme suit :

- Axe 0 : 660 000 € HT / 690 000 € TTC ;
- Axe 1 : 229 333 € HT / 275 200 € TTC ;
- Axe 2 : 150 000 € HT / 180 000 € TTC ;
- Axe 3 : 0 € ;
- Axe 4 : 250 000 € HT / 300 000 € TTC ;
- Axe 5 : 103 333 € HT / 124 000 € TTC ;
- Axe 6 : 743 333 € HT / 892 000 € TTC ;
- Axe 7 : 156 667 € HT / 188 000 € TTC.

FIGURE 23 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS APRÈS L'AVENANT 2 PAR AXE

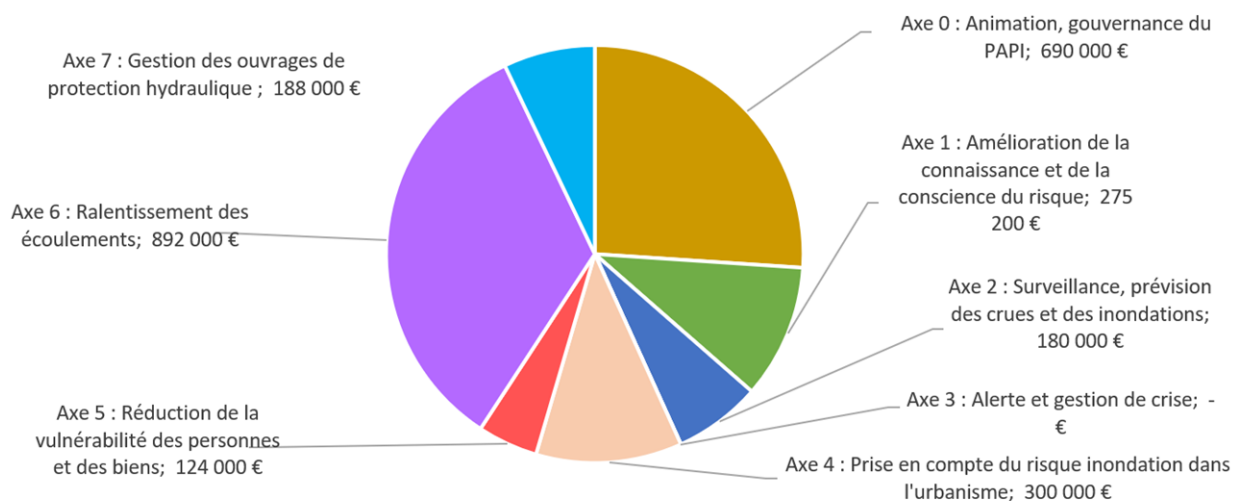
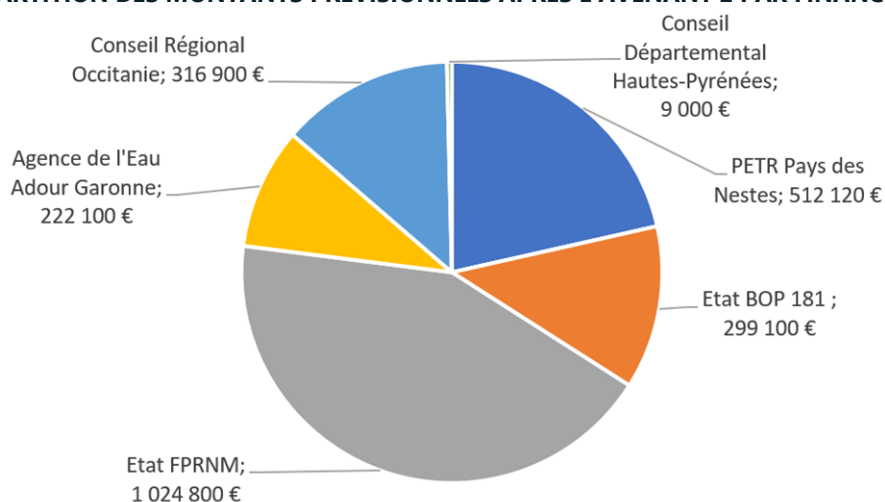


FIGURE 24 : RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS APRÈS L'AVENANT 2 PAR FINANCEUR



Nota : sur les graphiques, les montants sont donnés en TTC.

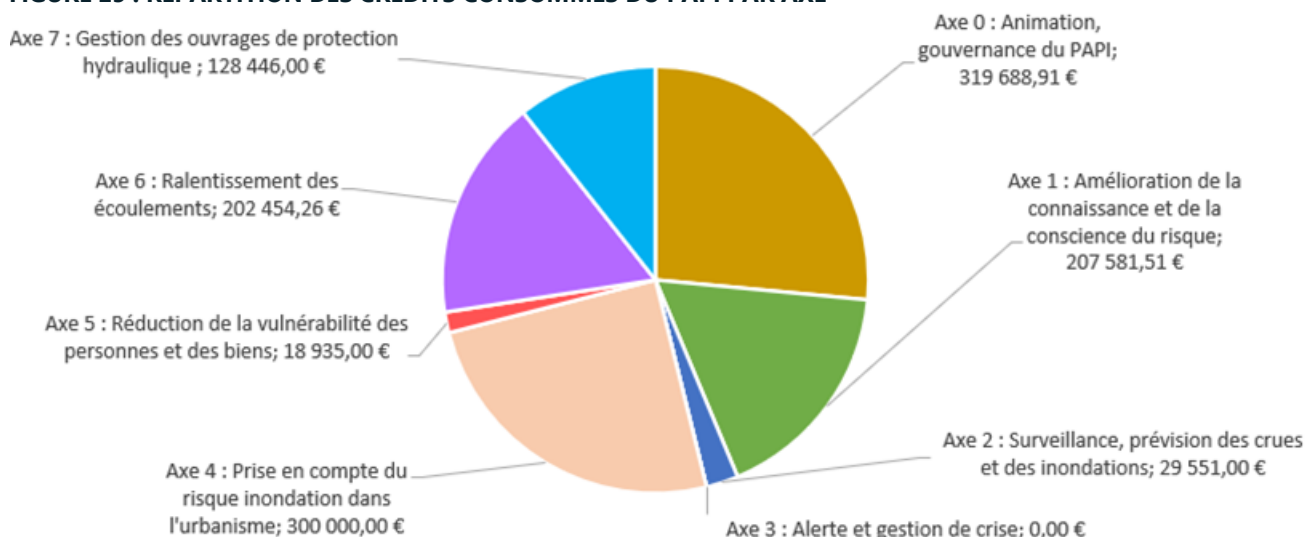
3.4 - Bilan

3.4.1 - Par axe

Au 25 août 2023 :

- 1,207 millions d'euros (montant retenu – HT ou TTC selon les actions) ont été consommés, soit un taux de 50 % par rapport au montant du deuxième avenant ;
- Le taux des crédits consommés par rapport au montant de l'avenant par axe sont (montant retenu) :
 - Axe 0 : 319 688,91 €, soit 46 % ;
 - Axe 1 : 207 581,51 €, soit 79 % ;
 - Axe 2 : 29 551 €, soit 20 % ;
 - Axe 3 : 0 € ;
 - Axe 4 : 300 000 €, soit 100 % ;
 - Axe 5 : 18 935 €, soit 17 % ;
 - Axe 6 : 202 454,26 €, soit 28 % ;
 - Axe 7 : 128 446 €, soit 80 %.
- Les actions de l'axe 0 et de l'axe 4 représentent la majorité des crédits consommés avec chacun un quart de la dépense totale. Le montant important pour l'axe 0 s'explique par le coût de l'animation de la démarche PAPI ;
- Les actions des axes 1, 6 et 7 correspondent également à des parts importantes de crédits.

FIGURE 25 : RÉPARTITION DES CRÉDITS CONSOMMÉS DU PAPI PAR AXE

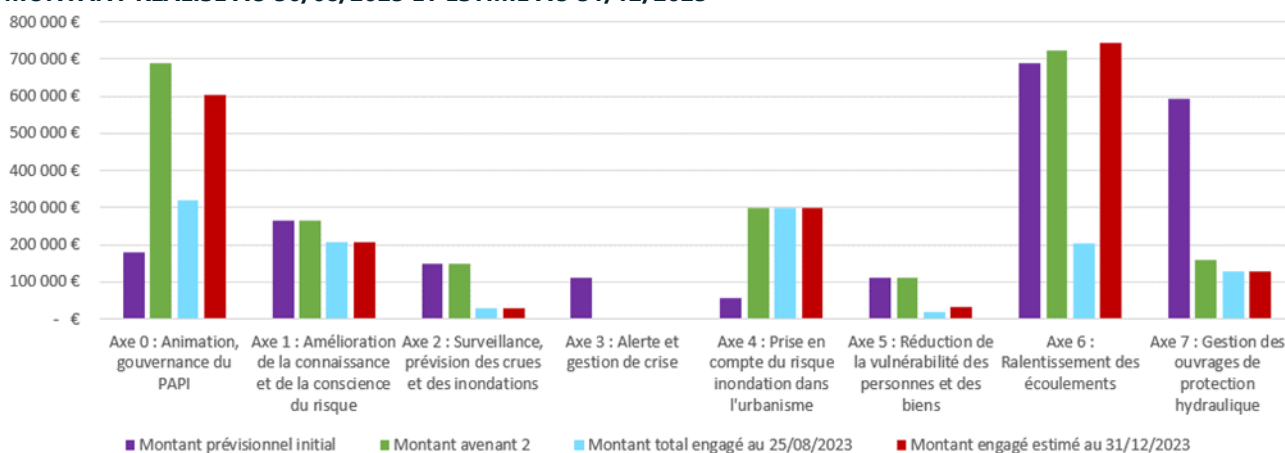


Nota : le graphique affiche les montants retenus (HT ou TTC selon l'action).

Les montants pour le 31 décembre 2023 ont également été estimés :

- 2,04 millions d'euros au total, soit un taux de 85 % par rapport au montant du deuxième avenant :
- Axe 0 : 604 106,99, soit 88 %;
- Axe 1 : 207 581,51 € TTC, soit 79 % ;
- Axe 2 : 29 551 €, soit 20 % ;
- Axe 3 : 0 € ;
- Axe 4 : 300 000 €, soit 100 % ;
- Axe 5 : 30 935 €, soit 28 % ;
- Axe 6 : 742 454,26 €, soit 103 % ;
- Axe 7 : 128 446 € € TTC, soit 80 %.

FIGURE 26 : BILAN FINANCIER DU PAPI PAR AXE : MONTANT PRÉVISIONNEL, MONTANT DU DEUXIÈME AVENANT, MONTANT RÉALISÉ AU 30/08/2023 ET ESTIMÉ AU 31/12/2023



Nota : le graphique affiche les montants retenus (HT ou TTC selon l'action).

3.4.2 - Par financeur

Concernant les financements perçus ou l'autofinancement, les principaux constats au 30/08/2023/2023 sont les suivants :

- L'État a financé la part la plus importante (56 %), via BOP 181 (axe 0), FPRNM (axes 1 à 7) et le Fonds vert (financement de 15 340 € prévu pour la fin du PAPI dans le cadre de l'action 0.1) ;
- Il est suivi par l'Agence de l'Eau (13 %) et la Région Occitanie (7 %) ;
- La part du Département des Hautes-Pyrénées est beaucoup plus faible (1 %).
- Concernant le PETR du Pays des Nestes, le montant engagé est de 235 109,37 € (part de 22 %), avec un appel à contributions de 85 085,50 € reçues à ce jour.
- Les communes ont également participé à hauteur de 9 424,70 € pour l'action 1.4 (DICRIM).

Nota : il s'agit des données financières au 30/08/2023 fournies par le PETR du Pays des Nestes qui a réalisé le suivi technique et financier des actions tout au long du PAPI. La mise en œuvre du PAPI se poursuit en 2023 et certains financements sont en attente de confirmation.

Le premier graphique ci-dessous représente les montants par financeur selon les données fournies par le PETR du Pays des Nestes. Quant au deuxième graphique, il compare le montant estimé (d'après les montants initiaux du PAPI avec avenant 2 et les taux attribués à chaque financeur pour chaque action) et le montant engagé (d'après les données fournies par le PETR).

FIGURE 27 : RÉPARTITION DES CRÉDITS PERÇUS PAR FINANCEUR

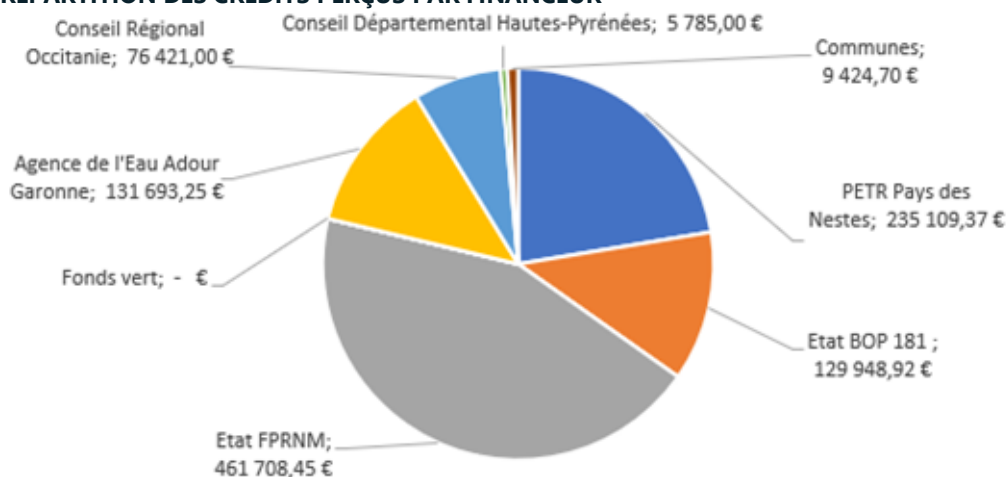
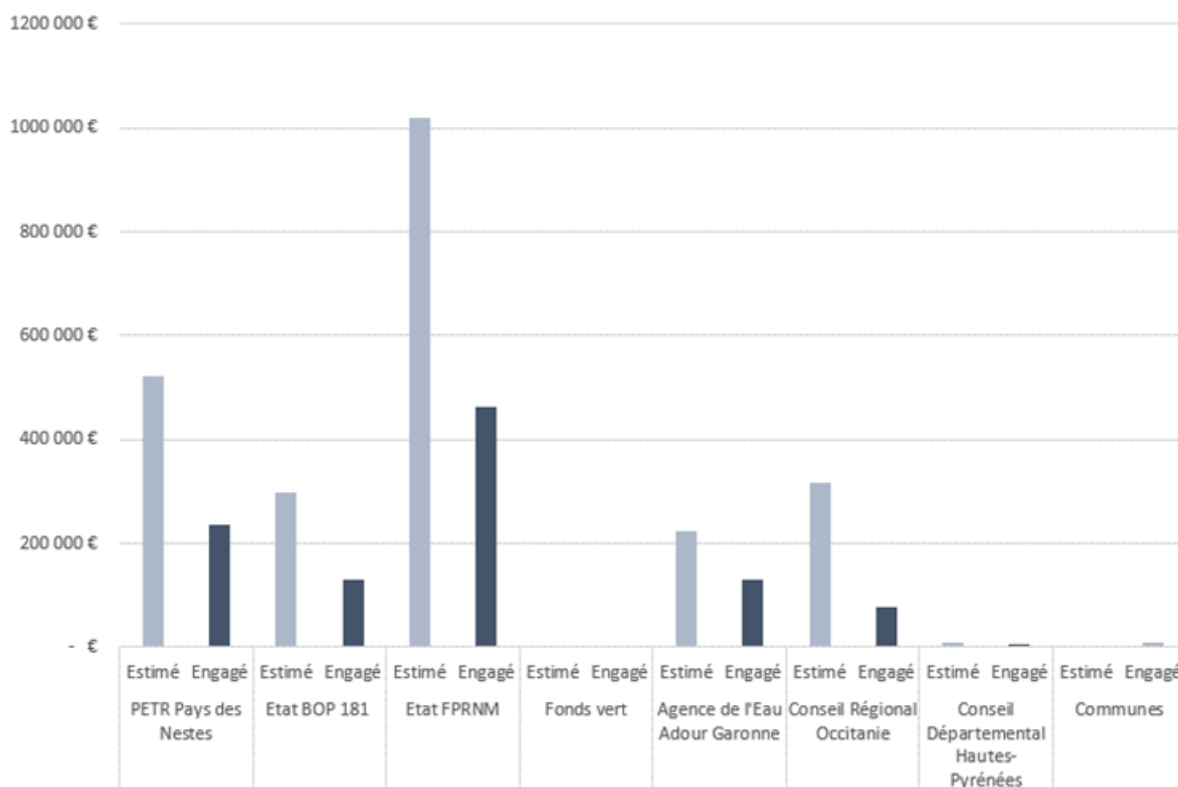


FIGURE 28 : RÉPARTITION DES MONTANTS ESTIMÉS ET ENGAGÉS PAR FINANCEUR



Nota : les graphiques affichent les montants retenus (HT ou TTC selon l'action) au 30/08/2023.

3.4.3 - Synthèse

Le tableau suivant synthétise les montants des actions au cours du PAPI Neste 1 au 30/08/2023 (avec estimation du PETR du Pays des Nestes au 31/12/2023). De plus, ce tableau de synthèse précise l'état de réalisation des actions connu au 30/08/2023, date de rédaction du présent bilan.

Nota : ce tableau se base sur les données fournies par le PETR du Pays des Nestes qui a réalisé le suivi technique et financier (en HT et TTC) des actions tout au long du PAPI. Le bilan technique montre l'état d'avancement des actions au 30/08/2023 et le bilan financier présente les montants initiaux, engagés au 30/08/2023 et estimés par le PETR du Pays des Nestes pour la fin de la durée du PAPI Neste 1 (31/12/2023).

Pour rappel, l'avenant 1 a entraîné la suppression de certaines actions. Quant à l'avenant 2, il a permis le report d'actions au prochain PAPI complet.

Enfin, des détails financiers par action sont donnés en annexe 1, notamment au sujet des contributions perçues par le PETR.

Légende des actions du tableau :

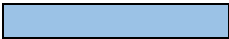

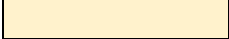
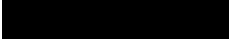



	Action avec modification dans l'avenant (évolution financière ou technique / nouvelle action)
	Action reportée (avec l'avenant 2) dans le futur PAPI 2
	Détails des sous-actions
	Action supprimée (avec l'avenant 1)
chiffre en gras	Montant retenu (HT ou TTC)
	Action non engagée
	Action engagée
	Action terminée

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU FINANCEMENT DU PAPI NESTE 1

Axe 0 : Animation

N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
0.1	Animation de la démarche PAPI	PETR du Pays des Nestes	TCC	180 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	510 000,00 €	510 000,00 €	319 688,91 €	319 688,91 €	424 106,99 €	424 106,99 €	Engagée
0.2	Etude relative à la réorganisation de la gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Neste	PETR du Pays des Nestes	Etude portée dans le cadre du Contrat territorial de Bassin										Terminée
0.3	AMO pour la concertation et rédaction d'un nouveau PAPI	PETR du Pays des Nestes	TTC	- €	- €	- €	150 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €	180 000,00 €	Engagée
Total				180 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	660 000,00 €	690 000,00 €	319 688,91 €	319 688,91 €	574 106,99 €	604 106,99 €	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
1.1	Création d'un observatoire du bassin de la Neste	PETR du Pays des Nestes	TTC	40 000,00 €	33 333,00 €	40 000,00 €	33 333,00 €	40 000,00 €	36 006,00 €	43 207,20 €	36 006,00 €	43 207,20 €	Terminée
1.2	Recensement et pose de repères de crues	PETR du Pays des Nestes	HT	30 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	16 665,00 €	19 998,00 €	16 665,00 €	19 998,00 €	Terminée
1.3	Exposition itinérante sur le risque d'inondation	PETR du Pays des Nestes	TTC	16 000,00 €	13 333,00 €	16 000,00 €	13 333,00 €	16 000,00 €	15 883,40 €	15 883,40 €	15 883,40 €	15 883,40 €	Terminée
1.4	Réalisation des DICRIM avec une charte graphique commune	PETR du Pays des Nestes	TTC	60 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	35 419,08 €	35 419,08 €	35 419,08 €	35 419,08 €	Engagée
1.5	Conception d'un topoguide pour la valorisation du patrimoine lié à l'eau et aux inondations	PETR du Pays des Nestes	TTC	32 000,00 €	26 667,00 €	32 000,00 €	26 667,00 €	32 000,00 €	15 850,00 €	19 020,00 €	15 850,00 €	19 020,00 €	Engagée
1.6	Projets d'éducation et de sensibilisation aux risques	PETR du Pays des Nestes	TTC	25 000,00 €	20 833,00 €	25 000,00 €	20 833,00 €	25 000,00 €	18 106,11 €	20 543,33 €	18 106,11 €	20 543,33 €	Terminée
1.7	Acquisition d'images aériennes pour une capitalisation de l'évolution du territoire	PETR du Pays des Nestes	TTC	35 000,00 €	29 167,00 €	35 000,00 €	29 167,00 €	35 000,00 €	16 555,00 €	19 866,00 €	16 555,00 €	19 866,00 €	Terminée
1.8	Etude hydraulique et environnementale de la Goutte de Saint-Paul	PETR du Pays des Nestes	HT	6 000,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €	6 000,00 €	7 200,00 €	Engagée
1.9	Etude hydraulique et environnementale de la Torte amont	PETR du Pays des Nestes	HT	6 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	30 977,50 €	37 173,00 €	30 977,50 €	37 173,00 €	Terminée
1.10	Conception d'outils de communication sur le risque d'inondation	PETR du Pays des Nestes	TTC	15 000,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €	Action reportée						
1.11	Assistance réglementaire et technique des gestionnaires pour la mise en conformité des ouvrages hydroélectriques	PETR du Pays des Nestes	Animation réalisée dans le cadre du Contrat territorial de Bassin										Terminée
Total				265 000,00 €	241 833,00 €	290 200,00 €	229 333,00 €	275 200,00 €	191 462,09 €	218 310,01 €	191 462,09 €	218 310,01 €	

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
2.1	Amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste	PETR du Pays des Nestes	HT	120 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €	29 551,00 €	35 461,20 €	119 551,00 €	143 461,20 €	Engagée
Détails pour info	2.1 a - Etudes	PETR du Pays des Nestes	HT	-	30 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	29 551,00 €	35 461,20 €	29 551,00 €	35 461,20 €	Terminée
	2.1 b - Instrumentalisation	PETR du Pays des Nestes	HT	-	90 000,00 €	108 000,00 €	90 000,00 €	108 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Engagée
2.2	Pose d'échelles limnimétriques sur les communes non pourvues	PETR du Pays des Nestes	HT	30 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Non engagée
Total				150 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	29 551,00 €	35 461,20 €	29 551,00 €	35 461,20 €	

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
3.1	Accompagnement des collectivités pour l'élaboration/révision des PCS			100 000,00 €					Action supprimée				

3.2	Favoriser une gestion intercommunale de la crise en généralisant les exercices de simulation			10 000,00 €			Action supprimée						
3.3	Encourager la création de réserves de sécurité civile	PETR du Pays des Nestes		Action réalisée en régie			Action reportée						
3.4	Accompagnement des collectivités pour l'élaboration/révision des PCS avec exercices de simulation intercommunaux	PETR du Pays des Nestes	TTC	- €	91 667,00 €	110 000,00 €	Action reportée						
Détails pour info	3.4 a : Vallée du Louron	PETR du Pays des Nestes		- €	-	-	Action reportée						
	3.4 b : Vallée d'Aure	PETR du Pays des Nestes		- €	-	-	Action reportée						
	3.4 c : Vallée de la Neste d'Arreau à Hèches	PETR du Pays des Nestes		- €	-	-	Action reportée						
	3.4 d : Vallée de la Neste de Hèches à la confluence	PETR du Pays des Nestes		- €	-	-	Action reportée						
Total				110 000,00 €	91 667,00 €	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme													
N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
4.1	Elaborer ou réviser les PPRi des communes du bassin de la Neste	Etat	TTC	55 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	Engagée
4.2	Intégrer la problématique inondation dans les documents d'urbanisme	PETR du Pays des Nestes		Action réalisée en régie								Engagée	
4.3	Intégrer la problématique inondation dans l'urbanisme opérationnel	PETR du Pays des Nestes		Action réalisée en régie								Engagée	
4.4	Acceptation des espaces de mobilité par tous les acteurs	PETR du Pays des Nestes		Action réalisée en régie								Engagée	
Total				55 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens													
N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
5.1	Etude géotechnique du mur de protection de St-Lary	PETR du Pays des Nestes	HT	30 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €	18 935,00 €	22 722,00 €	18 935,00 €	22 722,00 €	Terminée
5.2	Diagnostics de vulnérabilité sur les biens publics et privés	PETR du Pays des Nestes	HT	40 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €	- €	- €	8 333,33 €	10 000,00 €	Engagée
Détails pour info	5.2 a : Diagnostics de vulnérabilité sur les biens publics	PETR du Pays des Nestes	HT	-	31 667,00 €	38 000,00 €	31 667,00 €	38 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Engagée
	5.2 b : Diagnostics de vulnérabilité sur les biens privés	PETR du Pays des Nestes	TTC	-	8 333,00 €	10 000,00 €	8 333,00 €	10 000,00 €	- €	- €	8 333,33 €	10 000,00 €	Engagée
5.3	Diagnostics de vulnérabilité des activités économiques	PETR du Pays des Nestes	TTC	40 000,00 €	33 333,00 €	40 000,00 €	33 333,00 €	40 000,00 €	- €	- €	1 666,67 €	2 000,00 €	Engagée
Total				110 000,00 €	103 333,00 €	124 000,00 €	103 333,00 €	124 000,00 €	18 935,00 €	22 722,00 €	28 935,00 €	34 722,00 €	
Axe 6 : Ralentissement des écoulements													
N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
6.1	Etude de protection des enjeux du Lavedan par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide	PETR du Pays des Nestes	HT	130 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Non engagée
Détails pour info	6.1 a : Diagnostic et études globales	PETR du Pays des Nestes	HT	-	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Non engagée
	6.1 b : Travaux hors STEP	PETR du Pays des Nestes	HT	-	100 000,00 €	120 000,00 €	Action reportée						
6.2	Ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave	CC Aure-Louron	TTC	100 000,00 €	83 333,00 €	100 000,00 €	83 333,00 €	100 000,00 €	95 784,17 €	114 941,00 €	95 784,17 €	114 941,00 €	Terminée
6.3	Sécurisation d'une voie communale par reconquête du lit majeur à Nistos	Commune de Nistos		20 000,00 €			Action supprimée						

6.4	Sécurisation du lac de la Ponte face au risque de capture	PETR du Pays des Nestes	HT	190 000,00 €	160 000,00 €	192 000,00 €	Action reportée						
6.5	Etude bathymétrique des lacs riverains de la Neste et propositions de gestion	PETR du Pays des Nestes	HT	40 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	5 673,26 €	5 673,26 €	75 673,26 €	89 673,26 €	Engagée
6.6	Modélisation hydraulique 2D pour évaluation du comportement des systèmes d'endiguement de la plaine de St-Lary et définition d'un programme de travaux	PETR du Pays des Nestes	HT	210 000,00 €	210 000,00 €	252 000,00 €	350 000,00 €	420 000,00 €	- €	- €	350 000,00 €	420 000,00 €	Engagée
6.7	Etude de conception de l'ouvrage de protection des enjeux de Loudenvielle sur le Rioulong	PETR du Pays des Nestes	HT	- €	30 000,00 €	36 000,00 €	Action reportée						
6.8	Etude de protection des enjeux de Lortet	PETR du Pays des Nestes	TTC*	- €	25 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	68 200,00 €	81 840,00 €	68 200,00 €	81 840,00 €	Engagée
6.9	Etude de protection des enjeux de "Balnéa" à Génos-Loudenvielle	PETR du Pays des Nestes	HT	- €	40 000,00 €	48 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	- €	- €	- €	- €	Non engagée
6.10	Etude de protection des enjeux de Saint-Laurent-de-Neste, Nestier et Montégut	PETR du Pays des Nestes	HT	- €	- €	- €	50 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	60 000,00 €	Engagée
Total				690 000,00 €	768 333,00 €	922 000,00 €	743 333,00 €	892 000,00 €	169 657,43 €	202 454,26 €	639 657,43 €	766 454,26 €	
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques													
N° action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	HT ou TTC	COUT initial	COUT avec avenant 1		COUT avec avenant 2		Montant engagé 30/08/2023		Montant estimé 31/12/2023		Avancement 30/08/2023
				HT ou TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
7.1	Protection du bourg de Mazères-de-Neste	PETR du Pays des Nestes	HT	420 000,00 €	420 000,00 €	504 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	38 476,00 €	46 171,20 €	38 476,00 €	46 171,20 €	Engagée
Détails pour info	7.1 a - Etudes	PETR du Pays des Nestes	HT	-	70 000,00 €	84 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	38 476,00 €	46 171,20 €	38 476,00 €	46 171,20 €	Engagée
	7.1 b - Etudes complémentaires	PETR du Pays des Nestes	HT	-	100 000,00 €	120 000,00 €	Action reportée						
	7.1 c - Travaux	PETR du Pays des Nestes	HT	-	250 000,00 €	300 000,00 €	Action reportée						
7.2	Protection de Bizous	PETR du Pays des Nestes	HT	110 000,00 €	110 000,00 €	132 000,00 €	Action reportée						
Détails pour info	7.2 a - Etudes	PETR du Pays des Nestes	HT	-	30 000,00 €	36 000,00 €	Action reportée						
	7.2 b - Etudes complémentaires	PETR du Pays des Nestes	HT	-	50 000,00 €	60 000,00 €	Action reportée						
	7.2 c - Travaux	PETR du Pays des Nestes	HT	-	30 000,00 €	36 000,00 €	Action reportée						
7.3	Recensement des systèmes d'endiguements pour une mise en conformité des ouvrages au titre du décret du 12 mai 2015	PETR du Pays des Nestes	TTC	20 000,00 €	16 667,00 €	20 000,00 €	16 667,00 €	20 000,00 €	16 642,50 €	19 971,00 €	16 642,50 €	19 971,00 €	Terminée
7.4	Labellisation PSR des travaux d'endiguements	Action réalisée en régie											
7.5	Protection de la commune de Bordères-Louron	PETR du Pays des Nestes	HT	43 000,00 €	43 000,00 €	51 600,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	69 999,00 €	83 998,80 €	69 999,00 €	83 998,80 €	Engagée
Détails pour info	7.5 a - Etudes	PETR du Pays des Nestes	HT	-	25 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €	69 999,00 €	83 998,80 €	69 999,00 €	83 998,80 €	Engagée
	7.5 b - Travaux	PETR du Pays des Nestes	HT	-	18 000,00 €	21 600,00 €	Action reportée						
Total				593 000,00 €	589 667,00 €	707 600,00 €	156 667,00 €	188 000,00 €	125 117,50 €	150 141,00 €	125 117,50 €	150 141,00 €	

*Action initialement prévue en HT dans la maquette financière du PAPI, mais financements obtenus en TTC

4 - ANNEXE

Annexe 1: Détails financiers et contributions perçues par le PETR par action au 30/08/2023

TABLEAU 2 : DÉTAILS DES FINANCEMENTS PAR ACTION

Action	Détail	Contributions perçues par le PETR	Montant prévisionnel engagé entre le 30/08/2023 et le 31/12/2023
0.1	/	0 €	104 418,08 € TTC
0.3	Action non engagée financièrement	0 €	180 000 € TTC
1.1	/	1 368 €	/
1.2	/	13 937 €	/
1.3	/	3 200 €	/
1.4	/	0 €	/
1.5	/	5 072 €	/
1.6	/	7 012 €	/
1.7	/	7 000 €	/
1.8	/	0 €	/
1.9	/	10 177,50 €	/
2.1	Action 2.1b non engagée financièrement	8 865 € (2.1a)	/
2.2	Action non engagée Report au prochain PAPI étudié	0 €	/
4.1	/	0 €	/
4.2	/	0 €	/
4.3	/	0 €	/
4.4	/	0 €	/
5.1	/	5 681 €	/
5.2	Action non engagée financièrement	0 €	10 000 € TTC (5.2b)
5.3	Action non engagée financièrement	0 €	2 000 € TTC
6.1	Action non engagée Report au prochain PAPI étudié	0 €	/
6.2	/	0 €	/
6.5	/	1 135 €	70 000 € HT
6.6	Action non engagée financièrement	0 €	420 000 € TTC
6.8	/	0 €	/
6.9	Action non engagée Report au prochain PAPI étudié	0 €	/
6.10	Action non engagée	0 €	50 000 € HT
7.1	/	21 638 €	/
7.3	/	0 €	/
7.5	/	0 €	/

Nota : Des régulations seront effectuées en cas de « trop-perçu » au niveau des contributions ou des subventions.

On note également que plusieurs subventions sont attendues pour l'année 2023 de l'action 0.1. Les montants prévisionnels, perçus d'ici le 31/12/2023, sont les suivants :

- Etat : 64 850 € ;
- Fonds vert : 15 340 € ;
- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 15 828,08 € ;
- Région : 8 400 €.